

cndp

Commission nationale
du **débat public**

PROJETS DE TERRITOIRE
Pour la gestion de l'eau en
Charente-Maritime

- . Charente Aval / Bruant
- . Seudre
- . Seugne

BILAN INTERMEDIAIRE
DES GARANTS

(Septembre 2017-Décembre 2019)

Gilles Faure & Michel Périgord

Désignés par la Commission Nationale du Débat Public

SOMMAIRE

I . LES PROJETS DE TERRITOIRE en Charente-Maritime.....	p 1
II . LE CONTEXTE :.....	p 4
. les exigences nationales,	
. Le contexte exprimé par le Préfet,	
. Le contexte exprimé par le Maître d'ouvrage (CD 17),	
. Le contexte vu par les porteurs de projets (Syrès17, EPTB Charente, SMASS),	
. Le contexte vu par la presse,	
. Le point de vue des 2 garants CNDP.	
III . PHASES PREPARATOIRES.....	p 6
IV. LES GARANTS DANS LES PROCESSUS.....	p 9
V. LA POURSUITE DU PROCESSUS : perspectives pour les concertations.....	p 10
VI . POINT DE SITUATION : Synthèse relative aux premiers résultats.....	p 10
VII . OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DES GARANTS.....	p 11
VIII . ANNEXES : Les fiches « Observations des Garants ».....	p 14

I. LES PROJETS DE TERRITOIRE en Charente-Maritime :

. Génèse : Rappel des obligations réglementaires en la matière - l'instruction du 4 juin 2015

. La conférence environnementale du 19 et 20 septembre 2013 a conditionné la levée du moratoire sur le financement des stockages d'eau par les agences de l'eau à leur intégration dans des projets territoriaux.

. La loi sur l'eau permet, là où c'est possible sans dégrader les écosystèmes et avec la certitude de pouvoir les remplir dans de bonnes conditions, la construction de stockage d'eau pour sécuriser l'agriculture et anticiper les effets du changement climatique.

. Le cofinancement des agences de l'eau pour les projets de stockage sera possible lorsqu'ils s'inscriront dans un projet de territoire (*aujourd'hui « projet de territoire pour la gestion de l'eau » - PTGE – voir ci-après*) prenant en compte l'ensemble des usages de l'eau, la qualité de l'eau, et diversifiant les outils permettant de rétablir l'équilibre quantitatif, pour que les prélèvements soient compatibles avec les capacités du milieu, en mobilisant notamment les actions visant à promouvoir les économies d'eau.

. Les Agences de l'Eau n'interviendront que sur la substitution de prélèvements à l'étiage par des prélèvements hors étiage, et non sur de la création de volumes supplémentaires.

. Dans le cas de projets de stockage allant au-delà de la simple substitution (développement de prélèvements supplémentaires), le financement de l'agence de l'eau portera uniquement sur la quote-part liée à la substitution des prélèvements .

. Les projets de stockage d'eau nécessitent un renforcement de la concertation en amont des décisions et une gestion au plus près des territoires selon une approche globale par bassin versant.

. Il est nécessaire de mettre en œuvre un débat préalable qui prenne en compte de manière équilibrée l'atteinte des objectifs environnementaux et les besoins des acteurs.

. Cette prise en compte en amont des intérêts de chacun participera à l'appropriation collective du projet, ce qui devrait permettre sa bonne mise en œuvre dans un temps raisonnable et avec des budgets maîtrisés.

. Gouvernance au sein d'un comité de pilotage du projet de territoire : La Commission Locale de l'Eau (CLE) sera (sauf avis contraire de sa part), le « cœur » du comité de pilotage de ce projet. Elle sera élargie à toutes les parties intéressées au projet et notamment les représentants des filières économiques afin de bâtir un projet satisfaisant les objectifs environnementaux et réaliste économiquement. A défaut, un comité de pilotage ad hoc est instauré sur les mêmes principes de composition.

. Les agences de l'eau prennent leur décision d'aide sur la base d'un avis circonstancié du comité de pilotage du projet de territoire.

. Les actions prévues dans le cadre du projet de territoire prendront la forme d'engagements contractuels entre l'agence de l'eau et les porteurs des actions en contrepartie des aides apportées.

. La mise en œuvre de ces engagements nécessitera un travail avec tous les acteurs, notamment les irrigants, afin de les accompagner dans ces opérations de diminution de la pression de prélèvements.

. Représentation de tous les acteurs concernés, bonne mise en œuvre des actions prévues par les projets territoriaux et, plus généralement, du respect des conditions fixées.

. Réalisation le plus en amont possible d'un cadrage préalable pour les études d'impact ainsi que par la tenue de points réguliers avec les porteurs des actions du projet afin de lever les difficultés administratives soulevées par les projets de retenues au fur et à mesure des phases de réflexion. (Fait le 4 juin 2015, Ségolène Royal).

. La nouvelle instruction du 7 mai 2019 :

Résumé : Cette instruction du Gouvernement vise à encourager en métropole les « Projets de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE), dont le concept a été défini dans l'instruction du Gouvernement du 4 juin 2015 (NOR : DEVL1508139J). Elle présente aux services la façon dont ils peuvent œuvrer pour accélérer la mise en place des PTGE, suite aux recommandations de la cellule d'expertise pilotée par le préfet Pierre-Etienne Bisch en 2018. Elle précise les outils d'accompagnement existants pour les services et les porteurs de projets et propose les leviers à mobiliser dans le programme d'actions des PTGE. Avec recommandation de concertation avec garant(s).

. La demande initiale des porteurs de projets pour la désignation de garants CNDP pour les 3 PT 17 :

. La Présidente du SYRES17 (Syndicat des Réserves de Substitution de Charente-Maritime) et les Présidents du

SMASS (Syndicat Mixte pour d'Accompagnement du Sage Seudre*) et de l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) ont sollicité, le 23 juin 2017, auprès de la Commission Nationale du Débat Public, la désignation de Garants du débat public.

* La nouvelle appellation du SMASS à partir de 2020, après fusion avec le SMBSA (Syndicat mixte du bassin de la Seudre et de ses affluents) est le SMBS : Syndicat mixte du bassin de la Seudre.

. La formulation utilisée pour la demande auprès de la Commission Nationale du Débat Public :

« Dans le cadre de l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015, et en réponse aux recommandations du Préfet de la Charente-Maritime visant à s'appuyer sur un tiers garant pour faciliter la démarche d'élaboration des projets de territoires, nous vous sollicitons pour la désignation d'un garant de la concertation en charge d'assurer la sincérité et le bon déroulement de la concertation tout au long des phases d'élaboration des projets de territoires Charente aval/Bruant, Seugne et Seudre ».

. La décision CNDP du 26 juillet 2017 – La contractualisation avec les Maîtres d'Ouvrage :

. Par décision du 26 juillet 2017 la CNDP désigne M. Gilles FAURE et M. Michel PERIGORD (en appui) pour suivre le processus d'élaboration des 3 Projets de Territoires de la Seudre, de la Charente aval et de la Seugne.

. S'en suit un dialogue entre les porteurs de projets et les garants pour à la fois rappeler le rôle des garants et préciser les termes de la contractualisation.

. En définitive c'est le Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime qui décide de co-signer (le 26 janvier 2018) la convention avec les garants de la CNDP, regroupant ainsi les 3 demandes initiales,

. Missions des garants :

. **Lettre du Préfet :** Elle précise le cadre des missions :

- . Veiller sur la qualité de la concertation préalable,
- . Faciliter la recherche de solutions équilibrées par le dialogue,
- . « Tiers garant » : arbitre, facilitateur, accompagnateur de la démarche,
- . Veiller au bon déroulement des débats, proposant éventuellement des demandes de compléments au Maître d'ouvrage ,
- . Suivre l'ensemble des échanges.
- . L'enjeu est de garantir un temps d'échange suffisant sur le fondement du projet et l'étude des éventuelles alternatives.
- . Garantir l'objectivité, la transparence des données et des analyses, l'admission d'éléments contradictoires,
- . Pour gagner en sérénité et sécuriser les projets.

. Lettre Syrès 17/ EPTB Charente/SMASS concernant les garants :

. Les missions des garants sont résumées de la manière suivante : « Assurer la sincérité et le bon déroulement de la concertation tout au long des phases d'élaboration des projets de territoire Seudre, Seugne, et Charente aval/Bruant ». Le portail internet des PTGE précise : « Les garants sont des observateurs extérieurs ayant pour mission d'assister aux réunions et de s'assurer de la neutralité du dialogue, de la fidélité de la retranscription des comptes rendus, de l'égalité des temps de parole entre les différentes parties ou encore de l'argumentation des propos tenus. Les garants doivent aussi veiller à ce que l'ensemble des acteurs soit représenté et puisse s'exprimer sur le projet».

. La Convention du Conseil Départemental de la Charente-Maritime avec les 2 garants :

. la convention finalisée le 26 janvier 2018 définit le cadre des missions des garants : « Les garants favorisent l'expression de chaque acteur et du public de façon équitable (ils ne l'organisent pas, ne pilotent pas le processus de concertation/co-construction, ni l'animation des réunions, mais sont des observateurs attentifs),

. Les garants vérifient la bonne retranscription des échanges,

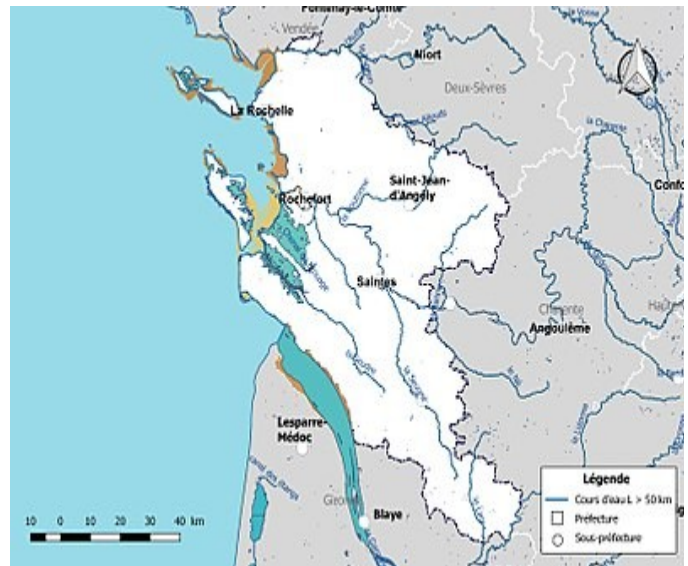
. Les garants vérifient la qualité des réponses qui sont apportées,

. Les garants peuvent apporter des conseils et formuler des suggestions aux porteurs de projet s'agissant des modalités de mise en œuvre du processus de concertation co-construction,

. En cas de blocage du processus, les garants peuvent exercer une fonction de médiation (sans intervenir sur le fond du projet) : au moyen de permanences, rencontres et échanges avec les parties prenantes si le besoin en est exprimé ».

II. LE CONTEXTE : ses différentes échelles et facettes (socio-économiques, environnementales, gouvernance) :

Parmi les 3 cours d'eau au parcours partiellement parallèle de la Charente-Maritime, en jeu dans les 3 PTGE, seul le fleuve Charente, qui a donné son nom à 2 départements contigus, déborde sur le département voisin de la Charente. La Seudre étant le plus côtier et le plus court (68 kms avec un bassin versant de 855 km²), la Seugne plus à l'est (88 kms et bassin versant de 984 km²), intermédiaire entre les 2 autres (affluent de la Charente qu'elle rejoint au niveau de Saintes) et la Charente le plus long des 3 (381 kms, dont 224 dans le département de la Charente et bassin versant de 10 549 km²), prenant sa source au-delà d'Angoulême (dans la Hte Vienne) avant de se jeter au sud de Rochefort. Pour information, la superficie du projet de territoire charente aval Bruant est de 1690 km².



. Contexte général (National) relatif au PTGE :

La gestion de la ressource en eau, dans un contexte avéré de changement climatique, est un sujet sensible dont les différents niveaux de contextes doivent être différenciés :

. Le niveau national : ce sujet a fait l'objet d'une circulaire ministérielle spécifique (du 4 juin 2015), base de l'obligation de projet de territoire, qui précise les modalités et obligations en la matière.

. Le niveau régional et départemental : Bien évidemment ces questions, qui relèvent également des domaines de compétences des collectivités locales, sont également une de leurs préoccupations et sujets d'élaboration de politiques et d'actions spécifiques.

. Le niveau du bassin versant constitue également une entité géographique formelle intéressante pour écouter les usagers, analyser et préciser les différents enjeux locaux et les pistes d'actions les plus adaptées à définir avec les usagers du bassin, dans le cadre du projet de territoire.

. Il faut souligner qu'ici, il s'agit non pas d'un seul projet de territoire, mais bien de 3 projets de Territoire qui, même s'ils ont fait l'objet d'une sollicitation commune auprès de la CNDP, constituent néanmoins 3 entités spécifiques et 3 processus autonomes, dans un même département, au sein du même bassin hydrologique, dont les imbrications multiples et mises en cohérence doivent cependant être prises en compte avec soin.

. Le contexte exprimé par le Préfet dans sa lettre de « recommandation initiale » du 4 août 2016 :

. Le contenu de la lettre du Préfet transmise aux porteurs de projets est le suivant : « Dans le cadre de la réforme des volumes prélevables sur le grand bassin de la Charente, le protocole Etat/Région de 2011 prévoit plusieurs projets de stockage de substitution afin de revenir à un équilibre quantitatif. Sur le département de la Charente-Maritime ces projets sont centrés sur les bassins versants de la Boutonne, la Seugne et la Charente aval. La conduite préalable d'un projet de territoire, conformément à la note ministérielle du 4 juin 2015, est un préalable indispensable, tant pour le financement que pour mettre en œuvre une large concertation permettant d'améliorer la qualité et l'acceptabilité des projets.

...Sur les bassins de la Seugne et de la Charente aval, la CLE du SAGE Charente s'est positionnée en novembre 2015 pour se constituer en comité de pilotage. Suite aux derniers échanges..., j'ai noté que le portage de la démarche sur ces deux bassins devait être assuré par l'EPTB et le SYRES.

Au vu du contexte particulièrement conflictuel pour la mise en place des projets de stockage sur le département, je suis particulièrement vigilant sur la qualité de la concertation préalable qui doit être mise en œuvre. C'est d'ailleurs une demande forte au niveau national. A cet effet il est recommandé...de s'appuyer sur une compétence externe...pour faciliter la recherche de solutions équilibrées, par le dialogue, au sein des comités de pilotage des projets de territoire ».

. Le contexte PTGE exprimé par le Maître d'Ouvrage (CD 17) dans la convention avec les garants de la CNDP (extrait) :

. L'introduction de la convention, élaborée en concertation avec les 2 garants désignés par la CNDP, est formulée de la façon suivante :

« Dans le département de la Charente-Maritime, des projets de territoire ont été lancés en 2017 sur les bassins de la Charente aval, de la Seugne et de la Seudre. Les porteurs de projet pour le bassin de la Seugne et de la Charente aval sont l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Charente et le Syndicat mixte des Réserves de Substitution (SYRES17) et pour la Seudre le Syndicat Mixte d'Accompagnement du Sage Seudre (SMASS) et le SYRES17 ».

« L'objectif de ces projets de territoire est d'aboutir à une gestion équilibrée de la ressource en eau sur des bassins déficitaires. Ces projets sont établis sur le principe de la concertation et du consensus ».

« L'apport d'un regard extérieur par la désignation de garants est de nature à garantir la qualité de la concertation/co-construction et à renforcer la légitimité et l'acceptabilité de la démarche ».

. Le contexte PTGE exprimé par les porteurs de projets (SYRES17, SMASS, EPTB Charente) :

. *« La gestion quantitative de l'eau est un enjeu primordial pour les bassins de la Charente et de la Seudre visant la satisfaction de l'ensemble des usages. Ces bassins présentent des déséquilibres quantitatifs chroniques entre les prélèvements et les capacités des milieux à les soutenir. Des débits très faibles sont ainsi observés à l'aval de ces bassins en périodes d'étiage et s'avèrent insuffisants pour garantir les fonctionnements hydrologique et biologique normaux des cours d'eau et impactent les activités économiques locales et l'alimentation en eau potable.*

. Pour améliorer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau et sécuriser les activités liées à son usage, la profession agricole du secteur en lien avec les acteurs locaux envisage, entre autres, de substituer les prélèvements agricoles à l'étiage par des prélèvements d'hiver, stockés au sein de réserves d'eau appelées réserves de substitution.

. Depuis l'instruction gouvernementale du 4 août 2015, relative au financement des retenues de substitution, les projets collectifs de stockage d'eau destinés à l'irrigation, doivent désormais s'inscrire dans une démarche globale de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant, au sein d'un projet de territoire intégrant l'ensemble des usages de l'eau..

. C'est dans ce contexte que l'institution départementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente), le Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente -Maritime (SYRES 17) et le syndicat Mixte d'accompagnement du Sage Seudre (SMASS) se sont associés pour construire des projets de territoires sur les bassins versant Charente aval / Bruant (SYRES 17 – EPTB Charente), Seugne (SYRES 17 – EPTB Charente) et Seudre (SMASS / SYRES 17) en vue d'atteindre l'équilibre quantitatif de la ressource en eau précisé par la directive cadre sur l'eau pour 2021.

. Le contexte PTGE exprimé dans la presse locale :

- Si, sur le même sujet, dans le département voisin des Deux-Sèvres, la presse a été assez nombreuse et à fréquence soutenue, pour relater les mouvements virulents s'opposant à la création d'une vingtaine de réserves de substitution, et dénonçant également un manque de participation, à l'inverse dans le département de la Charente-Maritime, où on été lancés les 3 Projets de Territoire évoqués, les articles de presse ont été moins nombreux et moins virulents, soulignant entre autre différences importantes, la méthode utilisée de participation du public dans un objectif de réelle co-construction des projets de territoires portés par le SYRES 17, le SMASS et l'EPTB ainsi que le Conseil départemental.

- Sur la base des extraits de la presse locale qu'ils ont pu rassembler sur environ une année (2018), les garants ont formalisé une synthèse du point de vue local à travers ce prisme médiatique dont on peut retenir les principaux points suivants :

. L'exercice mené dans les départements voisins ont sensibilisé le public sur le processus en faisant émerger une sensation d' « idées préconçues », de « décisions déjà prises pour des bassines », de « manque d'association des usagers et plus largement du public »... !

. A l'inverse les processus lancés en Charente-Maritime sur la Seudre, la Seugne et la Charente-aval se présentent à leur analyse provisoire, sous de meilleurs auspices, du fait notamment d'un « processus plus participatif » renforcé par la « présence de garants du débat public désignés par la CNDP ».

. Le contexte vu par les garants :

- Nos premières observations concernant les 3 processus PTGE en Charente-Maritime rejoignent assez largement les remarques exprimées par la presse locale, du fait de processus plus participatifs et d'une réactivité plus positive des populations concernées.

- Globalement les structures mises en place de pilotage (CLE, COPIL (comités de pilotage), COTER (comités de territoire)) et de travail technique (COTECH (comité technique)), ainsi que la formalisation d'un processus clair, régulièrement adapté et actualisé, et soumis à l'évaluation et l'avis des participants et/ou partenaires, avec des phases de participation effectives, nous semblent être de bons points d'appui pour garantir un débat public réel et consistant,
- Le déroulement du Projet de Territoire Seudre en est l'illustration concrète, en proposant dans une première grande étape, à l'issue de la présentation de l'état des lieux consistant et sincère, des réunions publiques d'information puis de travail en Ateliers, il nous apparaît crédible et convaincant,
- A la suite de la production en cours des éléments complémentaires attendus pour les 2 Projets de Territoire de la Charente-aval et de la Seugne, il nous apparaît pertinent, en en tirant tous les enseignements utiles, de s'inspirer du Projet de Territoire Seudre plus avancé pour la relance des 2 Projets de Territoire suspendus à ce jour.

III. PHASES PREPARATOIRES :



- . Si chaque processus de PTGE a suivi sa propre logique et ses dispositifs mis en place, il est possible de synthétiser globalement ces derniers comme suit :
- . Entretiens préalables : menés avec l'appui de l'IFREE (Institut de Formation de Recherche en Education à l'Environnement) prestataire spécialisé en la matière,
- . Définition des périmètres de réflexions : ils sont calés sur les limites des bassins versants de chaque rivière support de chaque PTGE ,
- . Information du public : elle a été principalement effectuée par le biais des différents portails internet mis en place notamment pour les SAGE et leur commission locale de l'eau (CLE) présidée par un élu.
- . Construction du dossier et du processus pour l'information/concertation : ils ont été réalisés en régie par les services des porteurs de projets (Syrès17, SMASS, EPTB Charente, Conseil Départemental17) avec l'appui de prestataires spécialisés et de l'IFREE en appui pour la partie animation de la participation et de la co-construction.
- . Gouvernance : elle est assurée sur la base des 3 « CLE » mises en place pour chaque SAGE, élargie à d'autres participants issus de différents organismes agricoles ou non (voir liste des invitations aux CLE)
- . Réunions techniques préparatoires : elles ont lieu au sein des comités techniques (COTECH) spécifiques mis en place pour chaque PTGE
- . Réunions du comité de pilotage : comme indiqué précédemment, il repose sur les « CLE élargie », qui comprennent en plus des membres « réglementaires » des participants représentatifs de groupes socio-professionnels autres.
- . Réunions publiques, ateliers de travail de co-construction : le tableau qui suit liste les différentes réunions tenues pour cette différentes réflexions ou travaux relatifs à chaque PTGE. Soit au total 33 réunions depuis le début du processus (soit environ 24 mois) se répartissant en 14 comités de pilotage et 19 comités ou réunions techniques.
- . Outils d'information du public : comme indiqué précédemment, ils reposent principalement sur les portails internet des porteurs de projets et du Maître d'ouvrage.
- . Les différentes étapes du processus et les calendriers prévisionnels : Les 3 processus projets de territoires, ont débuté

au premier trimestre 2018. A l'instar du projet de territoire Seudre (le plus avancé et qui a fait l'objet d'un rapport d'avancement spécifique), les 2 autres projets de territoire ont fait l'objet de plusieurs réunions techniques et de leur Comité de pilotage assuré par la CLE (élargie) comprenant une trentaine de membres.

. Les calendriers de déroulement (fournis par les porteurs de projets) pour les 3 PTGE sont indiqués dans le tableau qui suit (de début 2017 à fin 2019) :

. PTGE SEUDRE : 34 réunions dont 5 Comités de pilotage et 10 Comités techniques proprement dits, 11 réunions complémentaires « thématiques », 5 réunions d'informations, 1 réunion publique et 2 réunions annuelles du comité consultatif du SYRES.

Récapitulatif des réunions liées au PTGE Seudre (hors réunions préparatoire et entretiens)

Date	Type de réunion	Qui ?
03/05/2017	CLE du SAGE Seudre / comité de pilotage	CLE élargie
20/05/2017	Réunion de travail - représentants agricoles	CA17, GAB 17, coopératives, négociés, ASA Saintonge Centre
12/06/2017	Réunion de travail - autres usagers	CRCPC, COMMEM 17, PNM Estuaire Gironde & Mer des Portais
22/06/2017	Comité technique élargi (Ce format d'instance n'a pas été conservé par la suite)	Représentants technique du comité de pilotage
13/01/2017	Comité technique	AEAG, DREALNA, DRAAFNA, CD 17, DDTM 17
30/01/2017	CLE du SAGE Seudre / comité de pilotage	CLE élargie
16/01/2018	Comité technique	AEAG, DREALNA, DRAAFNA, CD 17, DDTM 17
26/01/2018	Réunion d'information CDC Maronnas	Elus et techniciens de la CDC
20/02/2018	Réunion d'information CDC Canton de Gémozec et Saintonge Viticole	Elus et techniciens de la CDC
01/03/2018	Réunion d'information CAAA	Elus et techniciens de la CDC
02/03/2018	Rencontre de la cellule d'expertise "Bisch"	porteurs de PTGE
22/03/2018	CLE du SAGE Seudre / comité de pilotage	CLE élargie
25/04/2018	Commission thématique "économie agricole"	Acteurs agricoles
04/05/2018	Comité technique "seuls"	
23/05/2018	Réunion parents : intégration du grand public	Ganeries, SYRES, Ithia, S.MASS
05/07/2018	Comité technique	AEAG, DREALNA, DRAAFNA, CD 17, DDTM 17
11/09/2018	Réunion publique d'information	
20/09/2018	CLE du SAGE Seudre / comité de pilotage	CLE élargie
06/01/2018	Atelier consultatif "le rjeux"	
06/02/2018	Comité technique	AEAG, DREALNA, DRAAFNA, CD 17, DDTM 17
19/02/2018	Comité consultatif du SYRES	
20/01/2019	Atelier de la CLE élargie - Diagnostic du PT Seudre	
11/03/2019	Comité technique	AEAG, DREALNA, DRAAFNA, CD 17, DDTM 17
26/03/2019	Retour d'expériences sur les PTGE, organisé par la DREAL NA	
03/05/2019	Atelier IRSTEA - Guide méthodologique	
05/06/2019	Permanence n°1 diagnostic du PTGE Seudre	
06/06/2019	Permanence n°2 diagnostic du PTGE Seudre	
24/06/2019	CLE du SAGE Seudre / comité de pilotage	CLE élargie
04/07/2019	Comité technique	AEAG, DREALNA, DRAAFNA, CD 17, DDTM 17
05/09/2019	Comité technique PTGE Charante aval/Bruant et Seugne	
23/09/2019	Comité technique	AEAG, DREALNA, DRAAFNA, CD 17, DDTM 17
12/01/2019	Comité technique	AEAG, DREALNA, DRAAFNA, CD 17, DDTM 17
04/02/2019	Atelier sur l'identification des points de blocage des PTGE	
04/02/2019	Comité consultatif du SYRES 17	

	Comités de pilotage
	Comités techniques
	Ateliers/réunions de travail
	Temps d'information
	Autres réunions

. **PTGE CHARENTE/AVAL ET SEUGNE : 23 réunions**

DATE	RÉUNION	COFIL/COTER	COTECH
2017			
09.01.2017	CLE (Comité de pilotage)	1	
13.01.2017	Comité de Territoire (lancement)	2	
05/05/17	Comité de territoire	2	
27.06.2017	Comité technique		1
28.08.2017	Comité technique		1
14.09.2017	Comité de Territoire	2	
21.09.2017	CLE (Comité de pilotage)	I	
25.10.2017	Comité technique		1
19.12.2017	Comité technique		I
2018			
26.01.2018	Comité de Territoire	2	
01.03.2018	Comité technique		1
25.04.2018	Commission thématique « économie agricole»		1
22.11.2018	Comité technique Charente aval Bruant		I
2019			
01.02.2019	Comité technique spécifique Seugne		1
09 04 19	Comité de Territoire	2	
04/12/19	Comité consultatif Syrès17		1
10/12/19	Comité de Territoire Seugne et Charente aval	2	
S/Total		14	9
Total Gal		19	19

. **Soit au total environs 38 réunions** mises en place pour la réalisation des 3 processus PTGE,

. **Dont 19 comités de pilotage/comités de territoire** et **19 comités techniques proprement dits.**

IV. LES GARANTS DANS LE PROCESSUS: (voir en annexe les fiches observations Garants) :

. Comme indiqué précédemment dans l'évocation du contrat entre le Conseil départemental et les 2 garants désignés par la CNDP, les garants interviennent exclusivement dans le cadre et selon les termes de cette contractualisation. Notamment « les garants favorisent l'expression de chaque acteur et du public de façon équitable .Ils n'organisent pas, ni ne pilotent le processus de concertation/co-construction, ni l'animation des réunions, mais sont des observateurs attentifs »,

. « Les garants vérifient la bonne retranscription des échanges, ainsi que la qualité des réponses qui sont apportées »,

. « Ils peuvent apporter des conseils et formuler des suggestions aux porteurs de projet s'agissant des modalités de mise en œuvre du processus de concertation co-construction, »

. « En cas de blocage du processus, les garants peuvent exercer une fonction de médiation (sans intervenir sur le fond du projet), au moyen de permanences, rencontres et échanges avec les parties prenantes si le besoin en est exprimé ».

. De manière concrète, la participation des 2 garants concernent entre autre les différentes réunions ou dispositions qui suivent (non exhaustifs) :

. Participation aux COTER / COPIL / CLE et COTECH, pour les 3 PTGE,

. Participations à des Ateliers, permanences, comité consultatif Syrès, réunions diverses...

. Interventions / observations/recommandations :

. Nos observations et recommandations s'expriment : dans l'ensemble des dispositifs prévus pour les 3 PTGE (voir fiches en annexe), y compris sur la clarté et la lisibilité des informations mises à disposition (remarques sur les diaporama commentés, les documents techniques, les comptes-rendus, etc...),

. Sur les dispositifs prévus pour la concertation/co-construction,

. Sur la nécessité pour le public de pouvoir connaître le cadre et les règles, et de se situer dans ce même dispositif,...

. Nous essayons également d'anticiper et d' identifier des points de blocage potentiels et des pistes de résolutions,

. Nous formulons régulièrement différentes remarques et propositions pour pallier certains améliorations utiles, notamment par le biais de nos observations (voir fiches jointes).

. Concernant les Ateliers, les garants soulignent :

- le climat positif, l'écoute mutuelle, la confrontation positive des points de vue,

- la production collective d'idées, la hiérarchisation des enjeux (Seudre),...



. Concernant les Réunions :

- Objectif avec le grand public : Cerner les principales connaissances et problématiques, faciliter l'expression du public,....

- Pour les PTGE, l'un des enjeux sur le temps long des territoires c'est de dépassionner les débats,

. Les garants se veulent des observateurs attentifs, avec des interventions visant principalement à faire préciser certaines techniques, à rappeler les règles de la participation, à permettre l'expression de chacun, etc....

. Dialogue avec le public : Nous préconisons et soutenons les dispositions ou dispositifs suivants :

. Rencontres avec les habitants : exemple Saujon,...

- . Nous favorisons les échanges avec les participants aux réunions, voire hors réunions tel que par exemple l'échange avec FNE suite à des réticences exprimées auprès du prestataire,...
- . Nous apportons des éléments de réponse aux questionnements (courriels via le portail internet),
- . Suivi de la qualité des réponses apportées par le Maître d'ouvrage (MO) aux questions posées.

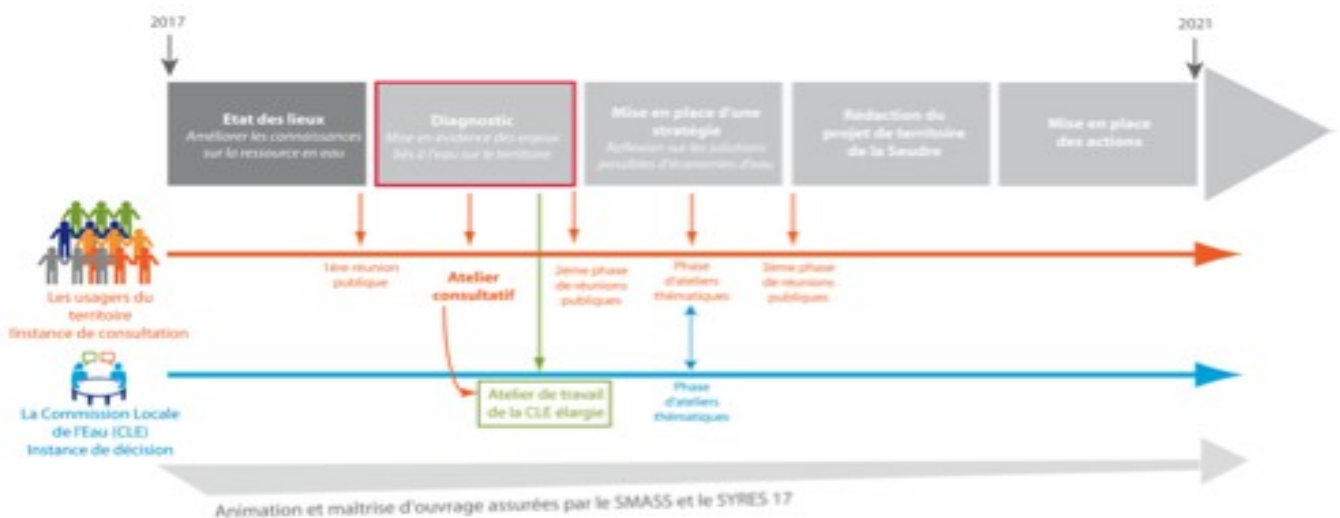
. Nos suggestions :

- Créer un site Internet spécifique pour récolter observations et propositions du public,
- Communiquer par encarts (journaux, bulletins municipaux, publicitaires, sur les PTGE
- Mettre en place des visites de terrain, pour voir et partager le contexte, les pratiques,...

. En compléments de leurs travaux préparatoires et d'analyse des processus, documents et situations des 3 PTGE, **les différentes réunions auxquelles les garants ont pu participer sont les suivantes :**

- . **2017** : . 14/09/17 : 3ème COTER(s) Seugne et Charente aval,
 - . 21/09/17 : CLE Charente,
 - . 29/11/17 : COPIL Seudre,
- . **2018** : . 26/01/18 : 4ème COTER(s) Seugne et Charente aval,
 - . 22/03/18 : CLE SAGE Seudre,
 - . 23/05/18 : COTECH Seudre,
 - . 11/09/18 : réunion publique Saujon (Seudre),
 - . 20/09/18 : CLE du SAGE Seudre,
 - . 6/11/18 : Atelier Seudre CLE du SAGE élargie,
 - . 19/12/18 : Comité consultatif SYRES 17
- . **2019** : . 29/01/19 : Atelier Seudre CLE du SAGE élargie,
 - . 9/04/19 : 5ème COTER(s) Charente aval et Seugne,
 - . 5 et 6/06/19, : PTGE Seudre – 2 permanences,
 - . 24/06/19 : CLE SAGE Seudre,
 - . 4/12/19 : Atelier SYRES 17 et 5ème Comité consultatif SYRES,
 - . 10/12/19 : 6è COTER(s) Seugne et Charente aval.

V. LA POURSUITE DU PROCESSUS : Perspectives pour la concertation



. Comme indiqué précédemment les PTGE Charente aval et Seugne ont été mis en attente pendant quelques mois au 2 semestre 2019, suite à la reprise en régie des états des lieux (pourtant validés en avril 2019). Puis se sont enchainées les réunions préparatoires dans l'attente d'éléments complémentaires sollicités par les participants (par exemple pour la Seudre les études hydrogéologiques du BRGM, dont des enseignements pourront intéresser les 2 autres PTGE).

. Des compléments étant prévus pour le début de l'année, la relance des projets de territoires ne pouvait réellement intervenir qu'en début d'année 2020. C'est en tout cas dans ce sens que les garants sont intervenus pour que les processus restent dans des délais cohérents avec celui de la Seudre qui avance à bon rythme, tout en tenant compte des enseignements utiles tirés de chacun des processus.

. Deux réunion des COTER(s) Charente aval/Bruant et Seugne viennent néanmoins d'avoir lieu le 10 décembre 2019 pour ces 2 processus sur la base d'un ordre du jour autour des 2 points : 1 - Présentation de la démarche de concertation et 2 - Présentation du diagnostic préalable.

. Rappelons par ailleurs que c'est dans le cadre du processus Seudre, qu'ont été mises en place les premières réunions de concertation / co-construction avec le public, pour lesquelles nous avons d'ailleurs formulé nos observations provisoires dans l'objectif que le Maître d'ouvrage en tire les premiers enseignements.

. Le Maître d'ouvrage avec les porteurs de projets ont dores et déjà apporté certaines réponses aux principales questions posées par les participants, ou au contraire noté les questions à inscrire ou traiter en Ateliers spécifiques, dans le cadre de la co-construction,

. A noter aussi que certaines remarques transmises sur l'adresse internet des garants, et émanant de personnes (et associations) localisées dans des bassins voisins, nous sont apparues intéressantes : elles évoquent, pour leurs bassins, à la fois un déficit de participation et de « processus démocratique » pour les processus auxquels elles viennent de participer récemment et d'un autre côté leur intérêt, pour des raisons inverses, pour les 3 processus en œuvre (en Charente-Maritime) sur la Seudre, la Seugne et la Charente aval, avec présence de garants du débat public de la CNDP.

VI. POINT DE SITUATION : Synthèse des premiers résultats

. Les trois projets de territoires Charente-aval, Seugne et Seudre ont été lancés depuis le début de l'année 2017.

. Chacun d'eux fait l'objet d'un processus spécifique qui s'applique néanmoins à chacun des 3 projets de territoire :

- Pilotage par un COPIL (comité de pilotage) constitué de la CLE (commission locale de l'eau) élargie à d'autres participants associés pour tenir compte des particularités identifiées,

- Travaux techniques menés au sein d'un COTECH (comité technique), composé de représentants des différentes administrations, services techniques ou institutions compétentes concernées,

- Association de 2 garants du débat public CNDP dans chacun des 3 processus, à partir du début de l'année 2018 (28 janvier).

. Etat d'avancement : Les 3 projets de territoires ont parcourus la phase « état des lieux, connaissances actuelles du contexte » et ont abordé la phase « diagnostic »,

. Les PTGE Charente aval et Seugne ont été mis en attente pendant quelques mois au 2 semestre 2019, suite à la reprise en régie des états des lieux (pourtant validés en avril 2019). Puis se sont enchainées les réunions préparatoires dans l'attente d'éléments complémentaires sollicités par les participants (par exemple les études hydrogéologiques que mène le BRGM pour la Seudre mais qui vont également intéresser les 2 autres PTGE).

. Ces compléments devraient être produits et présentés en début d'année 2019 et permettre ainsi une relance sur des bases plus complètes des projets de territoires, au premier semestre 2019 .

. Seul le projet de territoire Seudre a fait l'objet de réunions spécifiques avec le public (réunion publique à Saujon le 11 septembre 18 et Atelier le 6 novembre 18 à Saujon également), dans des conditions qui nous sont apparues tout à fait satisfaisantes (voir observations des garants) et dont on peut tirer nombre d'enseignements utiles et profitables à la fois pour l'ensemble du processus mais aussi pour les 2 autres projets de territoire de la Charente aval et de la Seugne et notamment concernant l'approfondissement de leurs états des lieux et de leurs diagnostics respectifs..

. Une première réunion en 2019 a d'ailleurs concerné la Seudre pour un « Atelier élargi » de la CLE, le 29 janvier 19 à Cozes (Seudre moyenne), dans l'objectif de tirer tous les enseignements utiles des rencontres précédentes avec le public pour la poursuite du processus. Une nouvelle réunion de la CLE du Sage Seudre est programmée le 28 janvier 2020.

VII. OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DES GARANTS :

. Actuellement le processus de concertation / co-construction (en cours) proprement dit concernant les 3 PTGE et auquel les 2 garants ont été associés depuis janvier 2018, s'est donc déroulé pour eux sur les 2 années 2018 et 2019, après la mise en place effectuée en 2017 (avec plusieurs réunions auxquelles les garants ne participaient pas).

. Sur les plus de 38 réunions réalisées (voir précédemment), le processus a fait l'objet à ce jour de 19 réunions dédiées à sa mise en œuvre, ayant rassemblé près de 370 personnes.

. Les difficultés rencontrées :

- La Mobilisation / Participation du public peu nombreuses,
- Un dialogue à tendance conflictuel au début de la démarche,
- L'expression de certains doutes sur la sincérité des données chiffrées,
- Les Coordinations / cohérences des processus entre les 3 PTGE,
- Les données pas toujours suffisamment complètes et parfois assez anciennes...

. Avis sur le Pilotage :

- Bonne qualité du pilotage et de l'animation,
- COPIL(s) , COTER(s) et ATELIERS : objectifs clairs, suivi d'échanges entre partenaires avec prise de parole ouverte, dynamique d'ensemble, validation en commun de certains points d'avancement, documents mis en ligne, prise en compte des remarques...,
- Pour autant, le rythme apparaît distendu (suivant les PTGE), les comptes rendus diffusés parfois tardivement, information grand public sur la démarche insuffisante...,
- Bonne Information générale des participants sur la gestion de l'eau, les différents enjeux et la démarche, accessibles par internet à un large public...,
- Les questions posées par les parties prenantes ont obtenu des réponses satisfaisantes.
- **A améliorer :** . l'information dans la presse, animations, expertises, sites internet spécifiques PTGE,..

. Manque une page internet dédiée PTGE facilement identifiable et localisable sur les portails,

. Avis partiel et provisoire des garants sur le dispositif :

- Méthode(s) de pilotage et suivi du processus : conforme aux corpus réglementaire en la matière, satisfaisante(s) dans la mise en oeuvre, à développer avec persévérance sur les 3 PTGE...,

. Avis des garants sur les « Ateliers » :

- Nombre de participants (partiellement) satisfaisant : pour les 3 PTGE, il conviendrait d'élargir les réunions d'information, la participation et co-construction au public désireux de s'impliquer dans ces projets relatifs à la gestion de la ressource en eau...,

- Participants à l'écoute et constructifs (à mobiliser dans la durée)...

. Grand public : Point faible du dispositif, du fait du trop petit nombre de participants...

. Avis des garants sur le dispositif de co-construction :

. Bilan positif notamment pour le PTGE Seudre,

. Documents état des lieux satisfaisants, mais certains éléments remis en cause (études hydrogéotechniques, VP,...)

. Un dialogue s'est déroulé de manière satisfaisante (participation et ambiance, pilotage et animation,...),

. Qui a abouti à des recommandations hiérarchisées.

Avec des points de vigilance :

- Les dispositifs de co-construction doivent être maintenus voire développés (pour la Charente aval et la Seugne) et être crédibles,

- Les recommandations générales restent à être traduites en recommandations techniques et de cadrage pour les pistes d'actions pour la suite...,

- Les pistes / programmes d'actions reste à construire dans le cadre du processus de co-construction,

- Certaines éléments relèvent de sujets sensibles (études hydrogéotechniques, volumes prélevables, projets de création réserves substitution, gestion des ouvrages hydroélectriques,...) et demandent la mise en place de dispositifs adaptés.

. Autres avis des garants – Synthèse :

. La méthode de co-construction utilisée pour le Projet de Territoire Seudre nous apparaît adaptée au territoire du projet ; elle peut être utilement reproduite (tout en tirant les enseignements utiles) pour les 2 autres Projets de Territoire en suspend.

. les 2 Projets de Territoire en suspend (Charente aval et Seugne), dans l'attente de compléments d'information relatifs à l'état des lieux, doivent être relancés le plus rapidement possible, dans un délai permettant de maintenir une certaine cohérence avec le Projet de Territoire Seudre, plus avancé.

. « Retour d'expérience » : pour les garants il s'agit :

- Que les processus se poursuivent dans le climat positif et constructif qui a présidé à cette première phase, tout en contribuant à réduire la charge émotionnelle, notamment par une participation et une possibilité d'expression effective de tout un chacun,

- D'éclairer les sujets en jeu sous leurs différentes facettes (sociales, économiques, environnementales), d'apprendre à débattre ensemble et à proposer,

- De tirer tous les enseignements utiles du déroulement de chaque processus de projet de territoire en tenant compte de leurs spécificités,

- Notamment, pour les Projets de Territoire Charente-aval et Seugne (en attente d'éléments complémentaires relatifs à l'organisation et la dévolution des études), de tirer expérience du point d'avancement du processus Seudre, qui les précède.

. Prescriptions actuelles des Garants :

- **Poursuivre les 3 PTGE jusqu'à leur terme,**

- **Élargir les COPIL / COTER selon les dispositions de l'instruction de mai 2019 (associations, usagers professionnels...) et en intégrant des représentants du grand public,**

- **Maintenir et renforcer les travaux sous animation IFREE et de leur traduction opérationnelle,**

- **Favoriser la participation/ concertation dans les différents territoires pour maintenir tout au long du processus, une réelle co-construction :**

. Avec les élus, ASA, OUGC,... les associations, le grand public,

. Création de groupes « contact » issus des CLE des SAGE.

- **Maintenir et renforcer les dispositifs de suivi-évaluation par étapes,**

. Poursuivre la réflexion sur les pistes d'économies d'eau potentielles,

. Démarrer une réflexion adossée à des études fondées sur l'état de la ressource, et produites par un tiers indépendant (à l'instar du BRGM),

. Actualiser les **calendriers prévisionnels (par PTGE et pour l'ensemble).**

- **Elaboration des pistes / programmes d'actions :**

. Préciser les **démarches** pour aboutir à un programme d'actions réellement **co-construit,**

. Clarifier la gouvernance de l'eau à l'échelle des PTGE,

. Objectif : restaurer et construire de la confiance dans la durée.

. Suggestions / Recommandations :

- Prendre le temps de tirer et formaliser les enseignements utiles issus des déroulement de chaque Projet de Territoire,

- Mettre en place les mêmes principes de participation co-construction (à l'instar de la Seudre), pour les 3 projets de territoires,

- Mettre en place des Ateliers spécifiques territoriaux (ex. Seudre amont, Seudre moyenne , Seudre aval, et idem pour la Charente-aval et la Seugne) et/ou thématiques,

- Penser la conception des ateliers (en fonction des grands thèmes à aborder) adossée à des groupes suffisamment diversifiés (auxquels les Garants participeront).

- Mettre en place des ateliers thématiques selon un principe systémique, intégrant les « grandes questions » abordées lors de réunions publiques préalables à mettre en place (cf réunion à Saujon),
- Prévoir pour chaque Projet de Territoire, une synthèse qui sera restituée, en temps utiles, à l'occasion d'une ultime réunion publique.

. En conclusion générale (mais provisoire) il conviendrait de :

- Poursuivre le processus du Projet de Territoire Seudre selon la même dynamique et la même volonté de co-construction avec le public, en renouvelant les réunions ou ateliers de travail en lien avec les spécificités des territoires (Seudre amont, Seudre moyenne et Seudre aval),
- Mettre en oeuvre les deux processus relatifs aux projets de territoire Charente aval d'une part et Seugne d'autre part, tout en tirant les enseignements du déroulement du processus Seudre et en s'en inspirant notamment pour une co-construction avec le public en tenant compte des spécificités des territoires,
- Prévoir, pour chaque projet de territoire, une réunion publique de synthèse préparatoire à la poursuite du processus dans le cadre de la phase 3 (élaboration de scénarios de solutions adaptées au territoire), et dans la perspective de la phase 4 consacrée aux pistes actions.
- Prévoir une réunion de restitution générale de l'avancement des 3 projets de territoires en cours en Charente-Maritime en lien avec les instances de pilotage (CLE élargie ou COTER).

. Les garants, renouvellent leur demande express de mise en ligne de leurs contributions (prévue dans le cadre de leur convention).

**Les garants CNDP,
Gilles Faure et Michel Périgord**

. LES FICHES « OBSERVATIONS » des GARANTS :

. **Remarques préalables :** A l'occasion des différents types de réunions auxquelles les 2 garants ont été invités, ces derniers ont souhaité rédiger systématiquement une fiche d'observations/recommandations qui sont reproduites ci-après, pour lesquelles ils ont sollicité, auprès des porteurs de projets et du Maître d'ouvrage, une mise en ligne systématique.

A noter que ces observations ont été élaborées à la suite d'échanges itératifs (3 au minimum) entre les 2 garants, afin de rassembler l'ensemble des remarques et propositions faites par l'un et l'autre.

Globalement il s'agit de 13 réunions relevant de différents objets, nécessairement complémentaires dans le cadre du processus d'élaboration des 3 projets de territoire pour la gestion de l'eau relatifs aux bassins versants de la Charente aval/Bruant, de la Seudre et de la Seugne.

1 - COTER(s) du 14 septembre 2017 - Projets de territoires Seugne (matin) à Jonzac et Charente aval (AM) à Saintes :

. 32 participants le matin à Jonzac (PT Seugne) et 30 participants l'après-midi à Saintes (PT Charente aval / Bruant).

. En introduction Mme de Rouffignac (Présidente Syrès 17) a présenté pour chacune des 2 réunions, les 2 garants désignés par la CNDP pour suivre le processus, notamment pour les parties relatives au débat public en esquissant leur rôle de tiers indépendant et neutre.

. Les garants ont bien noté que « l'élaboration des projets de territoire est réalisée en lien étroit avec la CLE du SAGE Charente, dont le président M.Guindet, est chargé de piloter la démarche de concertation ».

. Ils ont apprécié la qualité des 2 présentes réunions : Il y a une bonne participation des présents, les personnes s'écoutent, même si certaines questions posées sont peu audibles (prévoir micro balladeur pour les prises de parole dans la salle).

. Quelques premières recommandations :

- Nous avons compris que le public ne serait intégré dans le débat que vers la fin de l'élaboration des projets de territoire, progressivement, et sur des thèmes précis, et que des réunions publiques seraient prévues à cet effet.

- Suggestion : les collèges d'acteurs (COTER ?) pourraient, en lien avec les garants, commencer à réfléchir au moment le plus opportun pour intégrer le public dans le débat : soit dès la phase « stratégique » au moment des état des lieux et commissions thématiques, soit au moment des plans d'action(s).

- A propos de la cartographie des nappes, un participant fait remarquer : « *A quoi servent les cartes, si on ne peut pas se servir des informations données ?* » : Il conviendrait de retravailler la présentation des nappes (profondes, de surface, d'accompagnement) dans un sens plus pédagogique, être plus clair sur la question des polluants, rappeler les 5 classes de la DCE,

- Vu le nombre de sigles utilisés (DCE, DCO, DOE, DCR, PPG, IPR, ZAC, MAEC...) : une liste alphabétique des acronymes serait très appréciée ainsi qu'un glossaire des termes techniques,

- Peut-être serait-il opportun de cartographier les rivières présentant des absences d'écoulement pendant plusieurs mois, en représentant également le substratum calcaire qui induit des écoulements karstiques,

- Un participant demande de « *cartographier la vérité* » : cette observation est à prendre en compte, de même qu'il conviendrait d'explicitier la notion de « réservoirs biologiques »,

- A cartographier également : les barrages, les buses radier, les seuils de rivières, les ouvrages de transparence écologique,

- Autre point à traiter : la question des surfaces irriguées (et des volumes consacrés) : sur ce point précis, les sources statistiques semblent lacunaires après 2003. Il serait démonstratif de mettre en perspective l'histoire de l'irrigation, et son rôle dans la sécurisation des productions. Afin de répondre à ces questions, nous avons noté qu'une personne du centre de gestion sera invitée aux prochaines réunions,

- Explicitier (approfondir ?) la question des volumes prélevables, et des volumes prélevés,

- A propos des indicateurs de gestion conjoncturelle du bassin de la Seugne, des participants ont posé la question des points de mesure. La DDTM s'est engagée à faire « évoluer les choses », mais ce n'est pas suffisant pour aller devant le public, il sera nécessaire de réfléchir à des engagements précis, adossés à plusieurs points de mesure (un seul point de mesure sur la Seugne : Lijardière ; des participants souhaitent la création d'un autre point de mesure plus en amont),

- La qualité de l'information présentée est bonne, et la plupart du temps des réponses satisfaisantes ont été apportées aux questions posées par les participants (à l'instar par exemple de celle concernant le barrage de Saint-Savinien),

- Les enjeux économiques, qu'ils soient industriels, ostréicoles, agricoles..., ainsi que la question de la ressource en eau potable sont bien pris en compte,
- La cartographie gagnerait à être améliorée pour le public :
 - Indiquer les sources des documents pour chaque carte,
 - Présenter les légendes horizontalement et non verticalement (entre acteurs institutionnels, ceci n'a pas grande importance, inutile de reprendre l'existant),
 - Mettre une échelle graphique pour représenter les distances kilométriques,
 - Préférer (quand c'est possible) les histogrammes (ou une représentation symbolisée) plutôt que des tableaux de chiffres souvent indigestes voire indisposants,
 - Se souvenir de la règle en matière de présentation (plus pédagogique) : « on étudie en détail, on présente en synthétisant »,
 - Systématiser la présence d'une légende (couleurs) pour chaque carte, ainsi que l'intitulé des sigles présentés,
 - Présenter les chiffres les plus actualisés possible (on a vu bcp de chiffres 2010 qui datent déjà de 7 ans !), pour renforcer la crédibilité d'ensemble,
 - Augmenter la casse de quelques noms pour plus de lisibilité pour les participants les plus éloignés dans la salle (à tester),
 - Attention aux formulations dans les commentaires sous diapos : Ex : « le franchissement du DOE est fréquent », alors qu'apparemment c'est le contraire... !
 - Le Président de séance souligne l'importance de mettre en exergue les questions relatives à la solidarité Amont-Aval (et inversement).

. Enfin, les garants ont bien noté la volonté du président de la CLE pour : « un maximum de transparence, pour parler en termes clairs du projet de territoire (pas de jargonage), et un appel à contribution des participants pour déboucher sur un diagnostic conforme à la réalité de ce territoire, en s'appuyant sur des données chiffrées récentes : nous sommes sur un sujet sensible. Tous les usagers sont partie prenante de ce débat (y compris les élus, SCOT, EPCI, Pays, communes), la situation est tendue, nous sommes sur un territoire à risque et le SAGE (en voie de finalisation) a une tendance à inverser les choses ».

. Nota : « L'atlas de la Charente » (site internet transmis à notre demande par M. Ozog) est remarquablement bien fait, et il contient l'essentiel des réponses qui pourraient être posées.

- Pour le public, prévoir la création d'un site internet où l'ensemble des documents sera disponible, pour une meilleure transparence du processus et des infos données.

- Il nous apparaîtrait utile de tenir un « calendrier présentiel » (parmi les invités qui a été présent ou absent tout au long du processus), qui nous serait en tout cas très utile en tant que garants...

. Les garants pourront soumettre, si les maîtres d'ouvrage le souhaitent, quelques idées au président de la CLE et aux trois présidents des syndicats porteurs des projets de territoire, pour le déroulement du processus en cours.

. Nb : Nous n'avons pas observé la présence de meuniers ou syndicats de producteurs d'hydro-électricité, qui serait pourtant intéressante.

. Nota : Concernant les garants (et leur légitimisation), reste à régler dans l'immédiat :

- la question de la signature de la convention et de la lettre de mission annexée (qui doit également préciser la question de leur place et rôle dans l'assistance-conseil à MO),
- idem pour le travail sur le cahier des charges de la suite du processus notamment concernant l'information et la participation du public.

2 - COTER(s) du 26 janvier 2018 : COTER Charente aval (le matin à Saintes) et COTER Seugne (l'après-midi à Jonzac)

. Points relatifs à l'ensemble de la journée :

. Les garants constatent une forte implication des parties prenantes. En conséquence, questions, remarques, et apports divers ont consommé beaucoup de temps. C'est la raison pour laquelle le bureau d'études n'a pas pu aller au bout de ses présentations et les Comités de territoire (matin et après-midi) n'ont pas été en mesure de valider les « états des lieux ». Cependant, en dépit du manque de temps, les concertations ont progressé de manière significative.

. Les participants ont souligné la complexité géographique des territoires concernés où les intérêts des uns et des autres entrent souvent en concurrence. A présent, les points de vue échangés gagneraient à être mis en commun afin d'améliorer le processus de concertation/co-construction.

. Les garants ont noté que le bureau d'études était en attente de données lui permettant d'affiner et de finaliser les « états des lieux » présentés.

. Le Président de séance (Président de la CLE) a interrompu les deux réunions à l'issue de la présentation des « usages agricoles de la ressource en eau », les « actions d'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau » devant faire l'objet d'une réunion prochaine.

. Le Président de séance a avancé l'idée de pouvoir dissocier les réunions relatives à chaque « Projets de Territoire » dans la mesure où chacun d'entre eux pourrait avancer en fonction de ses spécificités.

. A l'issue des réunions complémentaires, et une fois validés, ces « états des lieux » seront présentés à la Commission locale de l'eau (CLE), et confrontés au Schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE).

3 - COTER Projet de Territoire « Bassin de la Charente aval et du Bruant » : Vendredi 26 janvier 2018 - 9h30 – 12h45 (32 personnes présentes).

. **Objet de la réunion :** Point d'avancement et validation de l'état des lieux

. **Bilan de la réunion entre acteurs institutionnels vu par les Garants :**

1 - Présentation claire des éléments de connaissance relatifs au projet de territoire et du phasage du projet.

2 - Le bureau d'étude a bien pris en compte les remarques et les questions posées à l'occasion du COTER précédent du 14 septembre 2017.

3 - La synthèse des travaux d'étude est articulée autour de 54 documents : la présentation de l'état des lieux est structurée avec les points forts d'un côté et les points faibles de l'autre. Les documents sont accessibles et compréhensibles pour tout un chacun.

4 - Les enjeux relatifs à l'eau potable sont bien pris en compte et un lien a été établi entre l'aspect qualitatif de la masse d'eau et l'aspect quantitatif, conformément à l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015.

5 - Des points particuliers, évoqués par les participants, restent à approfondir :

- Définir la nature des zones humides et dégager une typologie,
- Affiner les études pluviométriques qui sont fondées sur des valeurs moyennes ; « *la prise en compte de valeurs médianes permettrait d'affiner l'analyse* » (Cyril Dewise, Agence française de la biodiversité).
- Eclairer la notion de « période d'étiage », qui est perçue de manière différente par les parties prenantes (intérêts divergents).
 - Approfondir la question des volumes prélevables,
 - Mieux mettre en exergue les enjeux les plus significatifs relatifs à cet état des lieux.

4 - COTER Projet de Territoire « Bassin de la Seugne » - Vendredi 26 janvier 2018 - 14h45 – 17h30 (39 personnes présentes).

. **Objet de la réunion :** Point d'avancement et validation de l'état des lieux.

. **Bilan de la réunion entre acteurs institutionnels vu par les Garants :**

1) Participation soutenue des participants (Fédération de pêche, chambre d'agriculture, LPO, CARO, « Que Choisir ? », Nature Environnement 17,...).

2) Une synthèse du très lourd rapport d'études est présentée à partir de 55 documents (tableaux, cartes croquis graphiques, commentaires comparatifs, etc...)

3) Le bureau d'étude a bien pris en compte le poids économique de l'agriculture (c'était une demande formulée lors de la réunion de septembre). Evolution du dossier sur ce point.

4) Demandes formulées par diverses parties prenantes au Projet de Territoire :

- conduire des études complémentaires relatives aux « *assec* » (recherches bibliographiques),
- approfondir les connaissances relatives aux pertes karstiques ; en effet une connaissance plus approfondie de cette question est souhaitée dans la mesure où celle-ci est indispensable à une prise de décision,
- vérifier et préciser le nom des ruisseaux (l'un d'entre eux semble avoir 2 dénominations entre sa partie amont et sa partie aval),
- lancer des études complémentaires portant sur la flore aquatique qui disparaît,
- évaluer les superficies irriguées,
- localiser les irriguants des Projets de Territoire,
- produire un bilan portant sur le rapport avantages / inconvénients des cultures de maïs.

. **Suggestions des garants :**

. **1) suggestions de forme :**

- remettre à chaque participant, un sommaire du déroulé de la séance.
- Faire circuler un micro pour une meilleure audibilité des échanges.

- Faire émarger les participants uniquement sur le recto des feuilles (pour une meilleure lisibilité et identification), et joindre au compte rendu de séance le relevé de présence avec les noms des présents, les institutions qu'ils représentent ainsi que les adresses mail.
- Actualiser le planning d'ensemble des 3 projets de Territoires (Charente aval, Seugne et Seudre).
- Favoriser et solliciter les contributions des participants (notamment sur le site internet ouvert à cet effet à ce sujet).
- Recadrer en début de séance en quelques minutes l'objet de l'ordre du jour (par exemple, qu'est-ce qu'un « état des lieux » ?), et ce, afin de ne pas aborder prématurément la phase ultérieure consacrée au « diagnostic » territorial (notion qu'il conviendra également de définir le moment venu),
- Actualiser le phasage des différentes étapes du calendrier prévisionnel.
- Mettre en ligne les documents d'études, et inciter les parties prenantes à rédiger des contributions qui seront également mises en ligne sur le portail internet des Projets de Territoire.
- Remettre sous 3 semaines un compte rendu des COTER.

. 2) Suggestions de fond :

- Continuer à développer la collecte de données relatives à « l'état des lieux », tout en commençant à travailler aux « diagnostics » correspondants. En effet, le Comité de pilotage devra veiller à ce que les études relatives à ces « états de lieux » ne se prolongent pas excessivement.
- Intégrer au diaporama la partie relative au changement climatique (notamment synthèse p.47 et 48) dans la mesure où elle constitue un point central de l'évolution du contexte climatique.
- Mettre un titre à chaque document présenté, rajouter un bref commentaire, sans oublier l'appareil de sémiologie graphique (figurés de la légende).
- Débuter une réflexion portant sur l'élargissement de la concertation à un public non spécialiste de « la ressource et des besoins en eau » (informations, formation, participation du public).
- Travailler dès à présent sur les indicateurs PGE afin de mettre en évidence d'éventuels déséquilibres entre ressources et besoins.
- Replacer les « états des lieux » dans la démarche globale avec production de diagnostics et mise en place des actions en fonction des enjeux du PGE. Une synthèse alimentera le diagnostic et les réflexions en vue de l'élaboration de différents scénarios.

. 3) Propositions d'actions à Mettre en œuvre :

- Réflexion portant sur la nature du processus du débat public, afin de mettre en place un système de co-construction du Projet de Territoire en lien avec le Président de la CLE, du SAGE, des trois Maîtres d'ouvrage et du Conseil départemental de Charente-Maritime.
- Revue de presse portant sur les Projets de Territoire depuis le 1er janvier 2017. Cette revue de presse pourrait être mensuelle à partir de 2018.
- Tableau de l'état d'avancement des différents Projets de Territoire en Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et sud Vienne (hors bassin de la Vienne rattachée à Loire-Bretagne).
- Envisager la possibilité de visites sur le terrain avec l'ensemble des parties prenantes, visites pouvant porter sur des thèmes variés : secteurs d'assecs, flore et faune aquatique, zones humides remarquables, techniques d'irrigation en fonction de la ressource en eau, la dialectique entre les hauts et des bas.

Autres observations :

. Concernant les dossiers d'études préparatoires, mis en ligne à disposition des participants (support des diaporamas), la balance «atouts»/ «handicaps» mérite d'être mieux soulignée, et quelques points particuliers mériteraient un court commentaire (% des surfaces en agriculture biologique...) avant être mis en ligne,

. Un glossaire des acronymes et termes techniques utilisés serait le bienvenu,

. Un court résumé pourrait présenter le contenu des deux dossiers techniques (consistants) sur lesquels sont adossés les diaporamas, et ce, afin d'éclairer le grand public forcément profane en la matière.

Ainsi, les paragraphes « *synthèse* » sur lesquels sont censés s'appuyer les diapositives sont pertinents. Cependant, tous les thèmes traités ne font pas l'objet d'une *synthèse*. Ainsi, le contexte climatique, inscrit dans le temps long du changement climatique peut permettre de différencier des raisonnements à moyen et long terme.

. Ces observations complémentaires mentionnées à propos du dossier « Charente aval » peuvent également être appliquées au dossier proposé pour la Seugne. En effet, de nombreuses formulations sont assez approximatives et mériteraient une relecture attentive (par exemple § IV.1. - 4^e alinéa « *six questions...à résoudre* » (?)... « *prendre en compte les polluants* » (au lieu d'identifier), « *...une amélioration notable des ressources en eau pourra se faire* » (? à préciser), « *Dispositions* » (à prendre), « *le changement climatique n'est pas anodin à ce phénomène* » (sans incidence ou sans impacts sur...), « *Il s'agit...de limiter ces risques, qui sont tout de même très localisés et qui*

restent temporaires ». Dans les « Dispositions » (à prendre), figure par exemple : « Anticiper les situations de crise » (Mettre en place les dispositifs permettant de...). De même § IV.2. 4 è alinéa : L'expression des 6 enjeux majeurs mériterait une formulation plus nuancée. Par exemple au lieu de « Equilibre quantitatif... » « Rétablir l'équilibre quantitatif... », etc...

. A propos de l'OUGC Saintonge (p.21) est évoqué « une enquête publique qui a eu lieu du 24 janvier au 23 février 2017 » ; il serait intéressant de préciser quelles en sont les principales conclusions, et de reproduire l'avis du commissaire enquêteur, voire les enseignements et incidences qu'en a tiré le Maître d'ouvrage.

. Enfin, à propos du paragraphe conclusif situé sous le tableau de comparaison entre « le volume prélevable et le volume autorisé par le plan de répartition 2017 », il nous semble utile de le mettre en exergue et de le reprendre dans le diaporama de synthèse.

5 - CLE Seudre du 22 mars 2018 à Royan (20 participants) :

. Préambule : Concernant les garants CNDP, compte-tenu de l'indisponibilité de Michel Périgord (excusé), seul Gilles Faure a participé à cette réunion de la CLE « élargie » pour le projet de territoire relatif au bassin de la Seudre (Commission locale de l'eau élargie à des participants ne faisant pas partie des membres réglementairement désignés).

. Débutée à 15h30 la réunion, présidée par M.Ferchaud (Maire de Saujon, président du SMASS) a été clôturée à 18h30.

. **Objet de la réunion :** Point d'avancement et validation de l'état des lieux relatif au projet de territoire Seudre.

. A noter également la qualité de la salle en forme d'amphithéâtre circulaire avec 2 écrans diamétralement opposés permettant une excellente visibilité des diaporamas projetés. De plus chacun disposant d'un pupitre sonorisé, les échanges ont pu clairement être entendus par chaque participant, et la prise de parole facilitée.

. La réunion a été animée à la fois par le SMASS (également président de la CLE), l'IFREE (pour les questions relatives à la participation) et SCE (pour les études), donnant une bonne dynamique et diversité d'interventions à la séance.

. Observations générales relatives à l'ensemble de la journée :

Comme pour les COTER relatifs à la Charente aval et à la Seugne, la participation apparaît importante (une quarantaine de participants sans compter la dizaine de « pouvoirs » dénombrés sur la liste de présence), avec une forte implication des participants par le nombre de questions posées, les échanges nombreux, parfois animés, tout en restant dans les limites de la cordialité, et dans lesquels le président de séance n'hésite pas à s'impliquer. Cependant je note que l'heure (15h30) retenue pour le début de la réunion a conduit à limiter le temps en fin de réunion pour rester dans des horaires pas trop tardifs, et notamment, en tant que Garant du débat public, certains points n'ont pas pu être développés. Ils sont néanmoins synthétisés ci-après.

. Observations particulières (non exhaustives) notées par le Garant lors de la réunion :

- 1 – qualité et clarté des supports de présentation et des éléments de connaissance exposés par les intervenants,
- 2 - Le bureau d'étude (SCE) a manifestement tenu compte des remarques reçues antérieurement et questions posées à l'occasion du précédent COTER,
- 3 - La synthèse des travaux d'étude est articulée autour de nombreux documents référencés : la présentation de l'état des lieux est bien structurée. Les documents sont accessibles et lisibles pour tout un chacun,
- 4 - Les enjeux relatifs à l'eau sont bien explicités et un lien est établi entre les aspects quantitatifs et les aspects qualitatifs (conformément à l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015),
- 5 - L'enregistrement de la séance permettra de rapporter le détail des remarques effectuées, ainsi que les réponses apportées en séance, lors du relevé qui sera effectué par le SMASS,
- 6 - Des points particuliers, évoqués par les participants, restent néanmoins à aborder et/ou à approfondir à l'occasion de compléments d'études ou de contributions techniques, parmi lesquelles, il a été noté :

- La prise en compte des activités équestres et des ovins,
- le tableau des analyses des résultats doit être affiné,
- Donner la définition des « hautes eaux » et dater la chronique des débits d'eau,
-

7 – Concernant la suite du processus, des questions ont été posées par les participants concernant les points suivants :

- « N'est-il pas possible d'associer une représentation des chasseurs », des « centres équestres », des « animateurs Natura 2000 », et de l'association « bassines, Non merci », de « l'agriculture bio »,....,
- Les demandes de compléments doivent être satisfaites lors de la (ou les ?) commission(s) thématiques avant les ateliers prévus en juin,
- Préciser le panel des personnes soumises au questionnaire (à préciser) prévu pour la suite du processus,
-

. Suggestions des garants :

. 1) suggestions de forme :

- Autant que faire se peut (nous savons que les emplois du temps sont chargés et les coordinations pas faciles...!), prévoir de programmer le début des séances en début d'après-midi (15h30 nous paraît tardif), sachant qu'il y a toujours des « prolongations » de fin de séance inévitables pour répondre aux questionnements de fin de séance,
- Prendre les dispositions utiles et veiller à ce que la séance débute sans trop de décalage avec l'horaire prévu (anticiper sur l'accueil...),
- Dans le cadrage de l'ordre du jour en début de séance, repréciser l'objectif afin de ne pas aborder prématurément la phase ultérieure consacrée à la partie « diagnostic-enjeux » (notion qu'il conviendra également de préciser au moment adéquat),
- Mettre à jour dès que possible les documents d'études (certains compléments ont été sollicités ou sont attendus), et inciter les parties prenantes (les participants) à rédiger des contributions qui seront également mises en ligne sur le portail internet « Projet de Territoire Seudre »),
- Mettre en place un site dédié « Projet de Territoire Seudre » indépendamment de celui du SAGE,
- Mettre en ligne un compte rendu de la réunion au plus tard sous 3 semaines (là aussi nous mesurons la difficulté, tout en soulignant l'importance d'une restitution pas trop éloignée, pour soutenir l'intérêt et la crédibilité du processus...).

. 2) Suggestions de fond :

- Poursuivre la collecte de données relatives à « l'état des lieux », dont la « consistance » conditionne la phase suivante « diagnostic-enjeux » avec élargissement des participants. A ce sujet le Comité de pilotage devra néanmoins veiller à ce que les études relatives à cet « état de lieux » ne se prolongent pas excessivement, (pour éviter d'affecter la crédibilité du processus et de son calendrier prévisionnel),
- S'agissant de l'état des lieux, intégrer au diaporama support une partie relative à l'évolution du contexte climatique et ses impacts en relation avec la thématique eau (qui impacteront l'évolution corrélative des enjeux à prendre en compte jusqu'à un niveau local),
- Préciser mieux les contours de l'élargissement du COPIL actuel (CLE élargie) à un public non spécialiste de « la ressource et des besoins en eau » (constitution du groupe, modalités, informations, formation, participation, organisation, calendriers prévisionnels...),
- Replacer l'« état des lieux » présenté dans la démarche globale permettant d'alimenter la phase « diagnostic-enjeux » à travers des éléments de synthèse et les réflexions en vue de l'élaboration de différents scénarios projectifs et prospectifs.

. 3) Propositions d'actions à Mettre en œuvre (non exhaustives !) :

- **Réflexion portant sur la nature et la consistance du processus de co-construction et de débat public**, en précisant les étapes progressives prévues et déjà évoquées, afin de mettre en place un système de co-construction/co-élaboration du Projet de Territoire en lien avec le Président de la CLE (élargie), du SAGE, des trois Maîtres d'ouvrage et du Conseil départemental de Charente-Maritime,
- **Revue de presse** portant sur les Projets de Territoire depuis au moins le 1er janvier 2017. Cette revue de presse pourrait être mensuelle à partir de 2018, pour disposer d'un « point de vue » (sur les sujets en jeu) le plus large possible,
- **Rappel général de l'état d'avancement en parallèle des différents Projets de Territoire**, en Charente-Maritime, et à proximité en Charente, Deux-Sèvres et Vienne sud (hors bassin de la Vienne rattachée à Loire-Bretagne),
- . Formaliser un **Glossaire** des acronymes et termes techniques utilisés.

. 6 - Réunion publique du 11 septembre 2018 à Saujon : Projet de territoire Seudre

. **Nota préalable** : les Maîtres d'ouvrages ont prévu de produire eux-mêmes un relevé « officiel » de la réunion qui sera mis en ligne dans les meilleurs délais. Mais les Garants CNDP du débat public ont néanmoins souhaité faire part de leurs propres observations, sur la base des éléments notables qu'ils ont pu relever dans cette réunion dynamique, animée et riche d'enseignements, en proposant que ces **observations soient également mises en ligne**.

. Le sujet de la réunion publique : « Vers un partage de la ressource en eau ».

. Déroulé de la réunion : « (I) - Eléments du contexte », « (II) - Qu'est-ce qu'un projet de territoire » , et (III) - « Déroulement et participation du grand public au projet de territoire Seudre ».

. Les intervenants / animateurs, M. Ferchaud (Président de séance et du SMASS), Mme De Roffignac (co-présidente de séance, présidente du SYRES17) , Mme Blondel (SMASS), M. Poussin (SYRES) et Mme Eraud (IFREE), ont été clairs, réactifs et pédagogues dans leurs commentaires de présentation et leurs réponses ou réflexions face aux questions posées.

. La réunion : 72 personnes présentes (dénombrées sur le tableau de présence).

. Durée 18h30 à 20h30, soit 2 heures de réunion avec le public, pour à la fois répondre aux nombreuses questions posées tout en restant dans des horaires « raisonnables ».

. 14 personnes sont intervenues à divers titres (un relevé plus exhaustif des points abordés sera effectué par les organisateurs),

. Réunion assez dynamique et de bonne tenue, pour laquelle les garants remercient l'ensemble des présents pour la qualité d'écoute, la pertinence et l'intérêt des questions posées et les éléments de réponse apportées par différents intervenants,

. Un relevé de réunion sera produit (et mis en ligne) par les Maîtres d'ouvrages pilotes et animateurs du processus (SMASS, SYRES17, IFREE),

. Il faut noter (et regretter) le fait qu'il n'y a eu qu'un seul micro en état de marche, ce qui à notre avis, a été quelque peu préjudiciable à une bonne prise de parole, plus large et représentative des présents et préoccupations.

. Quelques faits saillants ont attirés notre attention :

- *Dans le processus de projet de territoire Seudre (lancé en début 2017), il s'agit de la première réunion « grand public » proposée, après la phase « rassemblement des éléments de connaissance des territoires / contexte »,*

- En faisant abstraction d'une douzaine de personnes « parties prenantes » (organisateur, services, institutionnels...), nous pouvons considérer que c'est environ une soixantaine d'entre elles (sur 72 participants) qui relève du « grand public »,

- Le profil de ceux qui ont pris la parole est assez représentatif de l'hétérogénéité et la diversité de l'auditoire,

- Les questions évoquées ont balayé des champs très divers, pas toujours strictement liés au cadre prévu, mais relevant en tout cas des préoccupations (multiples) des participants,

- Toutes les questions posées ont fait l'objet d'au moins une tentative de réponse (des pilotes de la réunion et/ou animateurs), voire d'échanges plus collectifs,

- L'ambiance, la tonalité des échanges sont toujours restés courtois malgré parfois la vivacité des propos tenus.

. Quelques points particuliers notés par les Garants :

- En réponse à l'intervenant président des ostréiculteurs, la Présidente du SYRES 17 a remis le projet en perspective en le replaçant dans le temps long,

- Présence d'habitants situés hors du périmètre du Projet de territoire Seudre, apportant leur regard après le vécu de leur expérience dans des départements (et bassins) voisins (par ex. PT Boutonne (79)),

- *Présentation du déroulement prévisionnel du projet (avec quelques dates repères prévues) qui devrait se conclure fin 2019.*

. Sujets évoqués / préoccupations du public notés par les Garants :

- La présence des 2 garants CNDP a été saluée à plusieurs reprises (« cela nous rassure » a précisé un(e) participant(e),

- « Réutilisation des eaux potables, industrielles et agricoles »..., « volumes prélevables » : des sujets à bien expliciter et développer,

- Les milieux naturels, prise en compte de l'équilibre du vivant (constat relatif aux espèces animales en milieu doux et salé... ?),

- Dans le cadre de la raréfaction de la ressource, « comment les agriculteurs vont-ils pouvoir continuer leur activité, comment seront-ils accompagnés » ?

- « la profession agricole ne peut pas être délocalisée : elle vit le changement climatique entre le trop peu et l'excès d'eau » (marais de Saint-Augustin : 43 agriculteurs ont leurs terres noyées),

- En amont, le syndicat d'assainissement est en difficulté face au « trop d'eau » à gérer. « Comment penser un projet de territoire où tout le monde pourra avancer » ?

- Les ostréiculteurs posent « le problème des eaux non décantées », des « lâchers d'eau » de gros volumes, du « trop » ou du « pas assez » d'eau faisant varier la salinité de 9/1000 à 33/1000... !,

- « La profession agricole n'est-elle pas sur-représentée » (la Chambre d'agriculture semble avoir une autre vision) alors que les « consommateurs » le seraient moins ?

- Question des surfaces irriguées (et de « l'avenir pour les générations futures »), des évolutions en cours, de la définition des volumes prélevables...,

- Demande d'« actions concrètes, rapidement mises en œuvre »,

- L'accent est mis sur l'« aspect primordial de la qualité de l'eau » (SOS Rivières),

- Question des « seuils de gestion » : les sociétés de pêche évoquent des seuils de 100 l/s pour la Seudre en période « normale », le seuil d'intervention des pouvoirs publics étant fixé à 30 l/s... !,

- Evocation du cas du Mignon par un participant, où « les habitants sont abandonnés de tout le monde : élus, fonctionnaires, police de l'eau, pas d'eau pour jardiner, impossible de pêcher, c'est un désert... il n'y en a que pour le maïs... comment faire respecter les droits de toutes les parties ? »... !,

- Mise en ligne des divers documents présentés (demande d'un participant),
- Exemples de départements (et bassin) voisins ou « les actions prévues au Projet de Territoire ne se déploient pas concrètement »,
- « Quelles actions autres que la substitution ? »,
- « Quelles actions de contrôles et par qui ? » ,

. Premières réponses en réunion :

- Le Président de séance, président de la CLE : « La CLE a ouvert ses portes à plusieurs types d'acteurs, qui ne votent pas tous, mais qui ont un droit de parole » ; « à ce jour, il n'y a pas de projets de stockage/ réserves de substitution » ; Concernant les lâchers d'eau, le but est à présent « d'aller vers une gestion concertée des écluses, avec des lâchers au bon moment tout en étant en mesure de retenir suffisamment »....,
- Réponses techniques du SMAS et du SYRES 17, entre autres questions, sur les justifications (obligations) d'un projet de territoire pour définir les diverses actions de gestion de la ressource en eau et la notion de volumes prélevables,
- Constitution d'ateliers thématiques pour mieux appréhender les problèmes posés, avec inscription possible à l'issue de la réunion et invitation du public. 1er Atelier prévu le mardi 6 novembre prochain (à Saujon).

. Retour d'expérience / avis des Garants :

- Pour les garants, il s'agit à présent de poursuivre et favoriser le climat positif,
- De diminuer la charge émotionnelle, notamment par une participation et une possibilité d'expression effective de tout un chacun,
- d'éclairer le sujet sous toutes ses différentes facettes, d'apprendre à débattre et à proposer,

. 7 -Projet de territoire Seudre - Atelier consultatif - « Les problèmes liés à la quantité d'eau » - *Mardi 6 Novembre 2018 à Saujon :*

. Durée de la réunion : Ouverture à 13h30. - fin de la réunion : 18h00 - **durée : 4h30**

. 32 personnes présentes - réparties autour de 6 tables – 4 animateurs – 2 garants CNDP.

Les personnes présentes, qui ont choisi ou accepté de participer, relèvent du grand public (non compris les organisateurs/animateurs).

. Objectif :

- Elargir la concertation / co-construction au-delà des instances officielles (CLE, COTER...),
 - Mettre en œuvre de l'Atelier annoncé lors de la réunion de concertation du 11 septembre 18,
 - Transmettre les enseignements de l'Atelier à la CLE.
- . Comment ?
- En produisant « une liste hiérarchisée de problèmes liés à la quantité d'eau dans le territoire du bassin de la Seudre », identifiées par les participants.

. Animation : SMASS (Claire Blondel chargée de projet), IFREE (Marie Eraud, appui organisation-déroulement), SYRES 17 (Fabien Poussin Dir. Chargé de projet par intérim), cabinet SCE (appui technique).

. 2 garants CNDP – observateurs (Gilles Faure et Michel Périgord).

. Ouverture réunion : par le Président de la CLE Seudre (Pascal Ferchaud), et la Présidente du SYRES (Françoise de Roffignac) (qui quittent la salle au bout de quelques minutes afin de ne pas interférer dans les débats).

. Mode d'animation : Format « cabaret » : Une trentaine de personnes volontaires (Toutes tranches d'âges , CSP différentes, 4 femmes, 22 hommes) – répartis en 6 tables de travail – sous le pilotage de 4 animateurs, en présence de 2 garants CNDP/Observateurs.

. La présentation de l'Atelier : Nous apparaît claire, progressive et pédagogique,

- Sont présentés successivement : les objectifs de l'atelier, ses justifications dans le processus en cours d'élaboration du projet de territoire Seudre, ainsi que les phases de son déroulement.
- Rappel de l'objectif général : produire une liste hiérarchisée des problématiques liées à la quantité d'eau sur le territoire du projet et qui sera ensuite transmise à la CLE Seudre pour ses travaux.

. Le dossier présenté : La présentation en diaporama des principaux éléments du dossier (état des lieux) nous apparaît synthétique, clair et suffisamment détaillée . A noter qu'elle s'appuie également sur une enquête spécifique (SMASS/IFREE) élaborée avec la CLE, sous forme d'entretiens axés sur les perceptions et constats (sur le sujet précité) d'un échantillon de personnes résidant sur le territoire du bassin de la Seudre.

. Le phasage de l'Atelier :

- Définition et délimitation du périmètre du projet,
- Présentation de l'état des lieux,,

- Organisation et animation des travaux sous format « cabaret » (groupe / tables),
- Formalisation des problèmes identifiés par groupe (tables),
- Choix par chaque groupe de ses priorités,
- Présentation en commun du résultat de la « hiérarchisation » des problématiques.

. **Le déroulement de l'Atelier :**

- Après une présentation sous forme de diaporama de l'état des lieux et des usages de l'eau sur le bassin de la Seudre, le groupe est réparti en 6 tablées, auxquelles il est demandé de lister progressivement les différentes problématiques liées aux aspects quantitatifs de l'eau qu'ils identifient « à chaud ».

. **Phase 1** (1 heure) - Les consignes de travail sont claires : chaque personne doit identifier **2 problématiques** (liées à la quantité d'eau) qu'il formalisera sur une fiche.

Sont ensuite présentées des diapositives relatives à un constat sur le déficit d'eau (enquête terrain) et les ressentis et les perceptions sur la situation (schémas systémiques très pertinents...).

. **Phase 2** (1 heure) – Il est demandé aux 6 groupes « d'identifier à nouveau au moins 2 nouvelles **problématiques majeures** liées aux aspects quantitatifs de l'eau ».

A l'issue sont présentés des éléments de diagnostic (provisoires et non partagés avec les partenaires techniques) portant sur la caractérisation des pressions de prélèvement et de vulnérabilité des territoires.

Pause de 10 '

. **Phase 3** (1 heure) – il est demandé « d'identifier des **problématiques nouvelles qui (vous) semblent majeures sur le territoire en lien avec la quantité d'eau** ».

Et, ensuite, d'**organiser / Classer les problèmes identifiés**.

Consignes :

- 1) Ecarter les idées ne faisant pas consensus (environ 2 sur 60 selon notre estimation),
- 2) Regrouper les idées par grandes problématiques,
- 3) Dénommer ces nouveaux groupes de problématiques.

Il faut noter qu'à ce stade, quelques difficultés pour formaliser les idées ou quelques divergences d'approches apparaissent... Les animateurs aident les groupes (et les personnes), sans les orienter, à regrouper les idées par « thèmes ou familles ». 4 tables s'en sortent toutes seules.

Phase 4 : Hiérarchisation des problématiques :

. Chaque participant vote au moyen de 7 pastilles qu'il doit coller sur les fiches de synthèse accrochées sur un mur latéral, pour une bonne lisibilité par le groupe.

. Dans une ambiance dynamique et conviviale, chacun effectue son choix,

. Les animateurs se chargent de regrouper les votes en classant les problématiques de manière décroissante.

. Une liste classée apparaît dès lors formalisable (à exploiter).

Il est précisé qu'elle sera transmise à la CLE pour la suite du processus.

Les différentes phases sont entrecoupées de temps de présentation et de temps de réflexions individuelles puis collectives par groupe.

. **Conclusion / clôture :**

Après une durée totale de 4 h 30, à un rythme assez soutenu, l'exercice nous apparaît abouti (par rapport aux objectifs) et réussi (à notre sens).

Compte-tenu de la volonté de tenir les horaires prévus, une courte conclusion est faite par Claire Blondel (SMASS) à la suite de laquelle Gilles Faure, au titre des garants, exprime leurs premiers éléments d'observations, de satisfaction de la présence active des participants et du déroulement réussi de ce « cabaret » qui peut servir de référence.

Observations générales des garants :

- 1) L'exercice (réussi à notre sens) démontre qu'il faut faire confiance à l'intelligence collective,
- 2) Des citoyens sont capables de se mettre « au travail », de débattre et de produire ensemble,
- 3) Les personnes qui sont venues, ont sacrifié une demie journée de leur temps, faisant l'effort d'assimiler et comprendre l'exercice, de réfléchir et identifier des problématiques et enfin de produire des idées au sein d'un collectif.

Ces efforts doivent être reconnus et il revient au MO de les prendre en compte et de les partager.

4) L'organisation, l'animation générale, l'ambiance, et même les productions ont été très satisfaisants et positifs. Il y a eu certes quelques dissensus à une ou deux tables, mais finalement les personnes se sont écoutées, prises en compte et les charges émotionnelles sont vite retombées. Les personnes ont confronté leurs points de vue, argumenté, et au final ont été créatives (« l'utopie pouvant parfois devenir réalité », comme cela a été dit... !). Des participants ont également

évoqués les questions relatives au maintien de débit d'étiage et à la régulation de la salinité dans la partie avale.

5) L'atelier a produit un éclairage particulier (subjectif), des problématiques et des idées...C'est ce qui était recherché, dans la poursuite du processus de co-construction.

. **A noter enfin, à titre d'exemple, le type de réflexions entendues :** *Une personne disait à une autre, avant de quitter la salle « On a évolué dans nos réflexions »... ! Ce qui nous apparaît symbolique et significatif.*

. Nous suggérons donc au MO de s'appuyer sur cette production collective intéressante pour aller plus loin dans le débat « territorial » avec le public dans le cadre du processus de co-construction, et nourrir la réflexion de la CLE.

Pour information, les garants ont noté rapidement les 7 problématiques identifiées collectivement à l'issue du vote, présentées ci-après selon un classement décroissant (qui sera précisé au compte-rendu des porteurs de projets) :

- 1 – Gestion et partage de l'eau,
- 2 – Entretien des infrastructures liées à l'eau,
- 3 - Gestion de l'eau « perdue »,
- 4 – Lutte contre les gaspillages,
- 5 – Gestion de l'eau au niveau politique, évolution des pratiques agricoles...,
- 6 – L'orientation politique,
- 7 - la qualité de l'eau.

Nb : Ces différents mots-clés ont également fait l'objet de commentaires développés par les rapporteurs désignés par chacune des tables, y compris au regard des nouvelles pratiques agricoles...

. 8 - Projet de territoire Seudre - Atelier CLE élargie - Mardi 29 janvier 2019 à Cozes :

. **Durée de la réunion :** Ouverture à 13h30. - fin de la réunion : 17h30 - **durée : 4h00**

. 34 inscrits, 30 présents - répartis autour de 6 tables – 4 animateurs – 2 garants CNDP.

. Les personnes présentes relèvent du groupe des représentants participants à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Seudre qui constitue également le Comité de pilotage pour le Projet de Territoire.

. 4 animateurs issus à la fois des porteurs de projets (SMASS et SYRES17) ainsi que des prestataires animent la réunion.

. Les 2 garants du débat public (CNDP), y participent également.

. Objectif :

- Informer et associer la CLE élargie au processus de co-construction en cours, sur la base de travaux déjà réalisés.
- Mettre en place une démarche identique à celle de l'Atelier participatif du 6 novembre à Saujon en s'appuyant sur des lignes directrices identifiées qui seront ensuite soumises à la CLE élargie lors d'une prochaine réunion spécifique.
- Produire collectivement une liste de problématiques liées à l'eau sur le territoire du bassin de la Seudre.
- Faire le point sur le diagnostic.

. Comment ?

- Méthode « Cabaret » (travaux collectifs par groupe puis synthèse commune),
- Produire « une liste de problèmes liés à la quantité/qualité d'eau dans les territoires du bassin de la Seudre » identifiées par les participants.
- Mettre en place une réflexion, une production individuelle, spécifique à chacun des participants.
- Enchaîner sur un travail de groupe qui débouchera sur une restitution collective.

. Avec qui ?

- Représentants des différents collèges de la CLE élargie du bassin de la Seudre.

. **Animation :** SMASS (Claire Blondel chargée de projet et J.P.David Dir.), IFREE (Marie Eraud, appui organisation-animation), SYRES 17 (Fabien Poussin Directeur, Clément Béracochéa chargé de projet), cabinet SCE (Yann Le Bihen, appui technique).

I – PHASE 1 : Présentation du processus et des travaux

. **Ouverture réunion :** par le Président de la CLE Seudre (Pascal Ferchaud), qui ne participe pas à l'atelier, et la Présidente du SYRES (Françoise de Roffignac) également présente au titre du SMIDDEST.

. **Mode d'animation :** Format « cabaret » : répartition des présents autour de 6 tables intégrant les 4 collèges de la CLE : acteurs agricoles non membres de la CLE (I), représentants des collectivités territoriales (II), usagers, propriétaires fonciers et associations (III) et représentants de l'État et des établissements publics (IV) sous le pilotage de 4 animateurs.

. **La présentation de l'Atelier** : A l'instar de l'Atelier du 6 novembre 2018 à Saujon sont présentés sous forme de diaporama les éléments de connaissance dans la situation actuelle du « territoire Seudre », commentés par les porteurs de projet et des animateurs de la réunion référents techniques susceptibles de répondre aux questions des participants.

- Sont présentés successivement : les objectifs de l'atelier, ses justifications dans le processus en cours d'élaboration du projet de territoire Seudre, ainsi que les phases de son déroulement.

- Rappel de l'objectif de la séance : produire une liste hiérarchisée des problématiques liées à la quantité d'eau sur le territoire du projet .

. **Observations des garants** : *Le nombre de participants (30 / 34 inscrits) est comparable à celui du précédent Atelier. La différence réside dans la préinscription à partir de la liste des représentants identifiés au titre de la CLE « élargie ». La représentation des différents collèges nous apparaît cependant assez équilibrée (voir compte rendu du SMASS/SYRES).*

. Le contexte de la réunion (salle spacieuse et lumineuse, grand écran lisible de loin) nous apparaît adapté.

. *Le dossier présente sous forme de diaporama les principaux éléments du dossier (état des lieux et diagnostic technique provisoire). Il nous apparaît synthétique, clair, suffisamment détaillé et compréhensible. Les commentaires complémentaires apportées par les animateurs sont pertinents.*

. Les réponses apportées aux questions des participants nous apparaissent également simples claires et complètes.

II – PHASE 2 : Déroulement des travaux de la journée :

. Les participants se répartissent par groupe de 5/6 sur chacune des tables affectées d'une couleur spécifique pour bien les identifier ainsi que leurs propositions finales au sein des différents groupes.

. Comme pour le précédent atelier du 6 novembre les objectifs et directives pour les différentes phases de travail sont clairement précisées. Chaque groupe doit :

1 – Identifier des problématiques (progressivement formalisées tout au long de ces 3 phases d'une quarantaine de minutes chacune).

2 – Organiser des problématiques identifiées (regroupement des idées par grandes questions ou thèmes).

3 – Restituer collectivement (présenter et commenter à l'ensemble du groupe pour les formaliser en commun en fin de séance les résultats de leurs questionnements).

. Observations des garants : les réflexions et travaux de chaque groupe se déroulent dans une ambiance calme et studieuse ou chacun apparaît soucieux d'argumenter ses idées et interrogations au sein du groupe.

. Globalement les idées ou questionnements produits sont assez différents et couvrent un large spectre (voir liste jointe), même si certains questionnements de différentes tables peuvent finalement être regroupés sous des thèmes communs.

III- PHASE 3 : Synthèse / Bilan / Clôture :

. La synthèse consiste en l'affichage en commun des questions/idées de chaque groupe, commentées tour à tour par un représentants désignés, autorisant des questions du groupe et dont les réponses sont complétées, si nécessaire, par les animateurs. (voir compte-rendu exhaustif de la réunion effectué par le SMASS/SYRES/IFREE).

. Bilan :

- 36 problématiques identifiées,

- 84 idées avancées,

- 19 points particuliers relatifs aux problématiques posées.

Une production foisonnante au total.

Conclusion / clôture : L'Atelier se termine vers 17h45, après une durée totale de 4h00 environ, à un rythme assez soutenu.

. Observations des garants :

. Gilles Faure remercie les participants pour la qualité des travaux, observations, avis et propositions avancés soulignant l'intérêt de ce type d'exercice dans les territoires, portant sur des sujets complexes et à forts enjeux. Ainsi ils pourront servir de base aux travaux prévus au sein de la CLE dans le cadre de la poursuite du processus de co-construction.

. A l'issue de cet atelier n° 2 les garants peuvent dresser un bref bilan de cette séquence de réflexion collective :

- présentation claire et explicite de l'état des lieux et du diagnostic technique provisoire,

- acquisition d'une culture du débat (pas ou peu de remise en cause de l'état des lieux),

- respect mutuel entre participants qui argumentent leurs propos,

- niveau culturel élevé en matière d'agronomie et d'agriculture,

- constat que les agriculteurs (présents) sont déjà engagés dans une phase de transition en matière de modèle(s) agricole(s).

- que les évolutions à venir sont une question de temps et de retours d'expérience(s) (en considérant plusieurs cycles

culturels annuels).

. Les garants préconisent de poursuivre ces travaux sous la forme territorialisée afin d'assurer la meilleure transition possible vers des pratiques et dispositifs adaptés.

. 9 - Projet de territoire Seugne - Comité de Territoire N°5 - Mardi 9 avril 2019 (Après-midi) à Pons

. Durée de la réunion : Ouverture à 14h30 - fin de la réunion : 17h00 - **durée : 2h30**

. 33 participants (dont les 2 garants CNDP).

Les personnes présentes relèvent du groupe des représentants participants au COTER du SAGE Seugne .

. Les 2 garants du débat public (CNDP) invités, y participent également.

. Objectif : (idem ceux concernant le projet de territoire Charente aval).

- Donner suite aux décisions prises lors du précédent Comité de pilotage (printemps 2018), relatives aux compléments d'études nécessaires à la poursuite du processus d'élaboration du projet de territoire Seugne.

. Avec qui ?

- Représentants des différents collèges du COTER du bassin de la Seugne.

. Animation : EPTB charente (Marine Dugué,.....), SYRES 17 (Fabien Poussin Directeur, Clément Béracochéa chargé de projet).

. Ouverture réunion : par le Président de la CLE (Claude Guindet) et la Présidente du SYRES (Françoise de Roffignac), en l'absence du président de l'EPTB excusé.

. Présentation : Sous forme de diaporama les éléments de connaissance dans la situation actuelle du « territoire Seugne », commentés par les porteurs de projet et des animateurs de la réunion référents techniques susceptibles de répondre aux questions des participants.

. Observations des participants et remarques particulières notées par les Garants :

- *FNE souhaite que la rédaction du PT Seugne soit fait selon la circulaire de 2015 et les recommandations du rapport Bisch. Selon FNE l'état des lieux ne respecte pas la baisse des prélèvements et voit une occasion pour augmenter la capacité d'irrigation ; un débat de fond s'engage entre FNE, le SYRES, et l'ASA : « on est dans un projet d'état des lieux », « les actions en cours ont été reportées, les études interrompues afin d'être repensées dans l'esprit du PT. Le PT « répond-il bien aux nouvelles dispositions » ? A cet effet le PT est soumis aux décisions des acteurs du territoire, et l'ensemble des réflexions sera soumis aux acteurs et aux usagers.*

- Le président de l'ASA rappelle qu'une directive de 2015 impose le contrat de territoire, et depuis deux ans il ne se passe rien ». « Cependant les choses ont évolué, on fera évoluer le projet, les irrigants ont accepté une baisse de 20 % des prélèvements depuis 2006 ».

- La question du stockage, avec pompes hivernaux est posée (débat FNE/DDT/ASA).

- L'EPTB précise qu'il n'y a pas que la question des réserves, et que deux avis seront donnés : l'un pour le PT, l'autre ultérieurement pour le projet de réserves.

- La Chambre d'agriculture précise que les réserves ne se situent pas que dans les vallées mais aussi sur les points hauts, alimentés par des forages, en hiver, pour une mise à disposition de l'eau en période estivale ; que les agriculteurs financent l'investissement et le fonctionnement. « Les agriculteurs ont besoin d'avoir la sécurité de l'eau pour le maïs, les haricots verts, et que les agriculteurs sont prêt à faire visiter leurs exploitations ».

Le président de la CLE s'interroge sur le comment « accélérer la mise en place des réserves de substitutions ».

L'EPTB précise que les projets de réserves ne suffisent pas et qu'il faut d'autres actions pour contrecarrer le changement climatique : il ne s'agit pas de relancer l'irrigation agricole ; ce qui sera stocké ne sera plus prélevé dans le milieu, et que le ratio volume de référence/volume prélevable engage l'avenir, et que c'est là dessus qu'il faut se mettre d'accord. Le volume prélevable (10 Mm³ n'est pas le volume consommé (6,5 Mm³).

. Observations complémentaires des garants :

. Observations exprimées « à chaud » (comme pour la réunion précédente du COTER Charente), à l'issue de la réunion, à la demande du président de séance. Les remarques sont du même type que celles exprimées pour le COTER Charente aval (matin) :

- La présente relance du processus interrompu depuis pratiquement une année pour le projet de territoire Seugne est saluée par les garants,
- Le contexte matériel de la réunion (salle spacieuse et lumineuse, grand écran lisible de loin) nous apparaît adapté, mais (voir remarque relative au COTER Charente aval) il conviendrait de veiller à améliorer la sonorisation pour une meilleure compréhension de tous les participants.
- Concernant les résultats chiffrés commentés (tableaux, histogrammes,...), les garants soulignent une nouvelle fois, comme plusieurs participants, l'importance de disposer des chiffres les plus actualisés possibles pour

s'appuyer sur un état des lieux fiable et représentatif (« sur une dizaine d'années ») pour élaborer des tendances et projections fiables.

- A l'instar du PT Charente aval, la poursuite du processus concernant la Seugne, devra s'inspirer de la méthode participative « territorialisée » utilisée sur le PT Seudre.

Autres observations générales complémentaires :

- Un échange a lieu, entre représentant associatif et agricole concernant les chiffres affichés relatifs aux objectifs et limites visés pour les volumes finaux à stocker, qu'il convient d'éclairer et de confirmer par le MO pour répondre clairement aux demandes faites lors de la réunion,
- A noter que ce type de réunion permet effectivement d'exposer les différents points de vue de chacun, d'échanger et in fine d'obtenir confirmation des enjeux affichés,
- Il conviendrait de mieux prendre en compte les questions d'accueil (voir recommandations jointes), pour contribuer à l'instauration d'une meilleure compréhension mutuelle exempte de malentendus, d'a priori voire de mauvaises informations, basées le plus souvent sur des postures artificielles ou mal fondées,
- Nonobstant les discussions précitées et les confirmations attendues, le Président obtient en fin de séance, la validation de cette phase de présentation des éléments de connaissance de « l'état des lieux/situation actuelle », pour le COTER Seugne, permettant ainsi la poursuite du processus vers la phase suivante de diagnostic/enjeux à programmer dans les meilleurs délais.
- Les avis sur l'état des lieux : 23 favorables, 0 abstention, 1 défavorable.
- *Les garants ont demandé (en séance) à FNE de proposer une contribution écrite au MO, ce qui a été fait dans les 24 heures.*

Conclusion / clôture de la réunion : La réunion se termine vers 17h00, après une durée d'environ 2h30.

. 10 - Projet de Territoire Seudre (SMASS) - Permanences du 5 juin 2019 à Saujon et du 6 juin à St André de Lidon

Préambule : Dans le cadre du processus d'élaboration du PT Seudre et de la préparation de la CLE élargie du 24 juin prochain, sur la base du document « état des lieux / diagnostic), 2 permanences (assurées par le SMAS 17) ont été proposées aux membres de la CLE élargie (Commission locale de l'eau élargie à des participants ne faisant pas initialement partie des membres réglementairement désignés) pour répondre à leur éventuelles interrogations ou questions à ce sujet : Le mercredi 5 juin à la mairie de Saujon (de 9h à 12h), et le jeudi 6 juin à la mairie de St André de Lidon (de 13h à 16h).

Concernant les garants CNDP, compte-tenu de l'indisponibilité de Michel Périgord (excusé), seul Gilles Faure a pu participé à ces 2 permanences de 3 heures chacune, proposées par le SMASS.

1) Objet des 2 permanences : Offrir, dans 2 lieux différents du bassin concerné, une possibilité d'échanges et de réponse aux questions pour chaque membres de la CLE élargie, sur les documents produits concernant l'état des lieux/diagnostic et mis en ligne, relatifs au projet de territoire Seudre.

Méthode d'invitation : sous forme du message suivant adressé le 29 mai à chaque membres de la CLE élargie (donc environ une semaine avant la première permanence du 5 juin) :

« Pour permettre la prise en compte de vos remarques et suggestions sur les enjeux identifiés, merci de les faire parvenir à la cellule d'animation avant le 16 juin prochain. Vous pouvez nous les adresser par mail ou courrier ou profiter des deux demi-journée de permanence organisées :

- le mercredi 5 juin de 9h à 12h à la mairie de Saujon (salle de l'horloge) ;
- le jeudi 6 juin de 13h à 16h à la mairie de Saint-André-de-Lidon ».

Les présentes observations des garants du débat public CNDP concernent ces 2 séances .

1) 1ere Permanence du 5 juin à Saujon (de 9h à 12h) :

. Débutée à 9h00 la permanence, assurée par les chargés de projet du SMASS, dans les locaux de la mairie (au 2^e étage), a été clôturée à 12h00.

. Aucun invité de la CLE élargie ne s'est présenté à la permanence.

2) Seconde permanence du 6 juin à St André de Lidon (13h à 16h) : également assurée par les chargés de projet du SMASS dans une salle de la mairie : pas de visite de participants de la CLE élargie, invités. A noter cependant que le maire a fait une visite impromptue et rapide avec quelques échanges sur les objectifs visés et quelques remarques pour la suite de la démarche.

3) Bilan : En définitive, après les 6 heures passées lors de ces 2 permanences, nous constatons qu'aucun membres invités de la CLE élargie n'a participé ni à l'une ni à l'autre des ces 2 permanences proposées.

En conséquence, et en ce qui nous concerne, et sans remettre en cause cette initiative expérimentale qui semble

intéressante, 2 premiers enseignements peuvent néanmoins être évoqués (mais la question devra aussi être posée aux intéressés, membres de la CLE élargie, lors de la prochaine réunion) :

. Soit les éléments transmis dans le dossier « état des lieux-diagnostic, ont paru tout à fait suffisants aux membres de la CLE élargie qui sembleraient donc adhérer sans réserve et sans question à la démarche engagée et aux éléments de connaissance partagés.

. Soit l'information sur ces 2 permanences (dans le cadre d'un message adressé la veille du week end de l'ascension) n'a pas été adaptée et peut-être jugée insuffisante.

Suggestions :

- L'absence totale de participation à des permanences de ce type pour répondre à des questions relatives aux documents relatifs à l'état des lieux du PT Seudre, qui nous apparaît pourtant une proposition expérimentale intéressante, interroge cependant bien évidemment, comme évoqué précédemment :

- La question devra en premier lieu être posée aux intéressés lors de la prochaine réunion de la CLE élargie du 24 juin à Royan,

- Il nous semble également utile de s'interroger aussi sur la méthode d'invitation : à l'évidence celle-ci demande un soin et des dispositifs tout particuliers. L'envoi d'une information un peu « diluée » dans un message axé sur une prochaine réunion de la CLE (et adressé la veille du long week-end de l'ascension), à moins d'une semaine de la première permanence proposée, peut sans doute également être mise en cause,

- A notre sens, ce relatif échec ne doit cependant pas remettre en cause ni les efforts manifestement déployés par le porteur de projet (SMASS) pour informer et faire participer au mieux les participants et répondre à leurs questions, ni ce type d'expérimentation qui doit être saluée, en prenant néanmoins les précautions adaptées.

- Au contraire cela renforce, à notre avis, la nécessité de développer, dans chaque entité territoriale adaptée, face à des sujets complexes et à enjeux forts, des réunions d'échanges ouvertes y compris à un public le plus large possible.

- En ce qui nous concerne nous appliquons d'ailleurs ce raisonnement à l'ensemble des 3 projets de territoires en cours (Seudre, Seugne et Charente), en rappelant les intéressants et productifs Ateliers tenus antérieurement pour le PT Seudre, à renouveler et à reproduire (pour les 2 autres PT).

. 11 - Projet de Territoire Seudre (SMASS) - CLE du 24 juin 2019 à Royan :

. Observations des garants :

Préambule : Concernant les garants CNDP, *compte-tenu de l'indisponibilité de Michel Périgord (excusé), seul Gilles Faure a participé à cette réunion de la CLE « élargie » pour le projet de territoire relatif au bassin de la Seudre (Commission locale de l'eau élargie à des participants ne faisant pas partie des membres réglementairement désignés).*

. Débutée à 15h30 la réunion, présidée par M.Ferchaud (Maire de Saujon, président du SMASS) a été clôturée à 18h30. Objet de la réunion : Point d'avancement et validation de l'état des lieux relatif au projet de territoire Seudre.

. A noter également la qualité de la salle en forme d'amphithéâtre circulaire avec 2 écrans diamétralement opposés permettant une excellente visibilité des diaporamas projetés. De plus chacun disposant d'un pupitre sonorisé, les échanges ont pu clairement être entendus par chaque participant, et la prise de parole facilitée.

. La réunion a été animée à la fois par le SMASS (également président de la CLE), l'IFREE (pour les questions relatives à la participation) et SCE (pour les études), donnant une bonne dynamique et diversité d'interventions à la séance.

. Observations générales relatives à l'ensemble de la journée :

Comme pour les COTER relatifs à la Charente aval et à la Seugne, la participation apparaît importante (une quarantaine de participants sans compter la dizaine de « pouvoirs » dénombrés sur la liste de présence), avec une forte implication des participants par le nombre de questions posées, les échanges nombreux, parfois animés, tout en restant dans les limites de la cordialité, et dans lesquels le président de séance n'hésite pas à s'impliquer. Cependant je note que l'heure (15h30) retenue pour le début de la réunion a conduit à limiter le temps en fin de réunion pour rester dans des horaires pas trop tardifs, et notamment, en tant que Garant du débat public, certains points n'ont pas pu être développés. Ils sont néanmoins synthétisés ci-après.

Observations particulières (non exhaustives) notées par les Garants lors de la réunion :

1 – qualité et clarté des supports de présentation et des éléments de connaissance exposés par les intervenants,

2 - Le bureau d'étude (SCE) a manifestement tenu compte des remarques reçues antérieurement et questions posées à l'occasion du précédent COTER,

3 - La synthèse des travaux d'étude est articulée autour de nombreux documents référencés : la présentation de l'état des lieux est bien structurée. Les documents sont accessibles et lisibles pour tout un chacun,

4 - Les enjeux relatifs à l'eau sont bien explicités et un lien est établi entre les aspects quantitatifs et les aspects qualitatifs (conformément à l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015),

5 - L'enregistrement de la séance permettra de rapporter le détail des remarques effectuées, ainsi que les réponses

apportées en séance, lors du relevé qui sera effectué par le SMASS,

6 - Des points particuliers, évoqués par les participants, restent néanmoins à aborder et/ou à approfondir à l'occasion de compléments d'études ou de contributions techniques, parmi lesquelles, il a été noté :

- La prise en compte des activités équestres et des ovins,
- le tableau des analyses des résultats doit être affiné,
- Donner la définition des « hautes eaux » et dater la chronique des débits d'eau,
-

7 – Concernant la suite du processus, des questions ont été posées par les participants concernant les points suivants :

- « N'est-il pas possible d'associer une représentation des chasseurs », des « centres équestres », des « animateurs Natura 2000 », et de l'association « bassines, Non merci », de « l'agriculture bio »,....,
- Les demandes de compléments doivent être satisfaites lors de la (ou les ?) commission(s) thématiques avant les ateliers prévus en juin,
- Préciser le panel des personnes soumise au questionnaire (à préciser) prévu pour la suite du processus,
-

Suggestions :

1) suggestions de forme :

- Autant que faire se peut (nous savons que les emplois du temps sont chargés et les coordinations pas faciles...!), prévoir de programmer le début des séances en début d'après-midi (15h30 nous paraît tardif), sachant qu'il y a toujours des « prolongations » de fin de séance inévitables pour répondre aux questionnements de fin de séance,
- Prendre les dispositions utiles et veiller à ce que la séance débute sans trop de décalage avec l'horaire prévu (anticiper sur l'accueil...),
- Dans le cadrage de l'ordre du jour en début de séance, repréciser l'objectif afin de ne pas aborder prématurément la phase ultérieure consacrée à la partie « diagnostic-enjeux » (notion qu'il conviendra également de préciser au moment adéquat),
- Mettre à jour dès que possible les documents d'études (certains compléments ont été sollicités ou sont attendus), et inciter les parties prenantes (les participants) à rédiger des contributions qui seront également mises en ligne sur le portail internet « Projet de Territoire Seudre »),
- Mettre en place un site dédié « Projet de Territoire Seudre » indépendamment de celui du SAGE,
- Mettre en ligne un compte rendu de la réunion au plus tard sous 3 semaines (là aussi nous mesurons la difficulté, tout en soulignant l'importance d'une restitution pas trop éloignée, pour soutenir l'intérêt et la crédibilité du processus...).

2) Suggestions de fond :

- Poursuivre la collecte de données relatives à « l'état des lieux », dont la « consistance » conditionne la phase suivante «diagnostic-enjeux» avec élargissement des participants. A ce sujet le Comité de pilotage devra néanmoins veiller à ce que les études relatives à cet « état de lieux » ne se prolongent pas excessivement, (pour éviter d'affecter la crédibilité du processus et de son calendrier prévisionnel),
- S'agissant de l'état des lieux, intégrer au diaporama support une partie relative à l'évolution du contexte climatique et ses impacts en relation avec la thématique eau (qui impacteront l'évolution corrélative des enjeux à prendre en compte jusqu'à un niveau local),
- Préciser mieux les contours de l'élargissement du COPIL actuel (CLE élargie) à un public non spécialiste de « la ressource et des besoins en eau » (constitution du groupe, modalités, informations, formation, participation, organisation, calendriers prévisionnels...),
- Replacer l'« état des lieux » présenté dans la démarche globale permettant d'alimenter la phase « diagnostic-enjeux » à travers des éléments de synthèse et les réflexions en vue de l'élaboration de différents scénarios projectifs et prospectifs.

3) Propositions d'actions à Mettre en œuvre (non exhaustives !) :

- Réflexion portant sur la nature et la consistance du processus de co-construction et de débat public, en précisant les étapes progressives prévues et déjà évoquées, afin de mettre en place un système de co-construction/co-élaboration du Projet de Territoire en lien avec le Président de la CLE (élargie), du SAGE, des trois Maîtres d'ouvrage et du Conseil départemental de Charente-Maritime,
- Revue de presse portant sur les Projets de Territoire depuis au moins le 1er janvier 2017. Cette revue de presse pourrait être mensuelle à partir de 2018, pour disposer d'un « point de vue » (sur les sujets en jeu) le plus large possible,
- Rappel général de l'état d'avancement en parallèle des différents Projets de Territoire, en Charente-Maritime, et à proximité en Charente, Deux-Sèvres et Vienne sud (hors bassin de la Vienne rattachée à Loire-Bretagne),

. Mettre en place un Glossaire des acronymes et termes techniques utilisés.

. 12 - Comités de Territoire - Projet de territoire Charente aval/Bruant et Seugne - Mardi 10 décembre 2019 à Saintes

. I - Comités de Territoire - Seugne (Matin – 9h45 à 12h00 à L'EPTB Charente à Saintes) :

. Durée de la réunion : Ouverture à 9h45 - fin de la réunion : 12h45 - **durée : 3h00,**

. 25 participants (dont les 2 garants CNDP - voir liste d'émargement jointe au relevé de la réunion).

Les personnes présentes relèvent du groupe des représentants participants au COTER du SAGE Charente aval .

. Les 2 garants du débat public CNDP invités, y participent également.

. Ordre du jour :

- Présentation de la démarche de concertation,

- Présentation du diagnostic préalable

. Avec qui ? Représentants des différents collèges du COTER du bassin de la Seugne (voir liste des organismes, structures ou personnalités invités).

. Animation : IFREE (Marie Eraud), EPTB charente (Marine Dugué, chargé de projet), SYRES 17 (Clément Béracochéa, chargé de projet).

. Ouverture réunion : Par le Président de l'EPTB (M.Jean-Claude Godineau), en présence de la Présidente du SYRES (Françoise de Roffignac) et du Président de la CLE (Claude Guindet).

. Présentation : Sous forme de diaporama de « la démarche de concertation pour contribuer à l'élaboration du PTGE Seudre », commentés par l'IFREE (Marie Eraud) avec l'appui des chargés de projet de l'EPTB (Marine Dugué) et du Syrés (Clément Béracochéa).

. Voir le diaporama projeté et commenté qui sera mis en ligne sur les différents portails des porteurs de projet (EPTB , Syrés 17,...).

. Après un rappel sur l'IFREE et son rôle (conception et animation du dispositif), les différents points abordés ont été les suivants :

- Préalables et principes généraux,

- Diagnostic préalable : retour sur la démarche,

- Du point de vue méthodologique l'IFREE inclut un processus de co-construction ; ce qui pose la question du « avec qui » et de la place et du rôle du (grand) public dans le processus.

- Restitutions des entretiens (Nota : réalisés par l'IFREE avec l'appui des porteurs de projet),

- Préconisations,

- Regards des participants sur les préconisations/échanges avec la salle.

. Observations de participants et remarques notées par les garants :

- Les porteurs de projet et l'IFREE établiront un compte-rendu de la réunion qui sera mis en ligne ,dans les meilleurs délais.

- pour les associations « les seuils de DOE sont trop bas et arrivent trop tard ».

- La Présidente du SYRES fait observer qu' « il n'existe pas d'outils pour traiter de la gestion des extrêmes hydrologiques (crues et étiages) »,

. Quelques observations notées « à chaud » ou exprimées par les garants :

- Les garants ont apprécié la démarche ascendante (bottom up) mise en œuvre (cf schéma 10 - p. 5 du document présenté),

- Reste à mettre réellement l'accent sur le processus de co-construction : C'est pourquoi les garants suggèrent la mise en place d'un site Internet dédié au (grand) public pour recueillir ses observations, avis et surtout propositions,

- les garants valident la méthode de l'IFREE qui va vers les acteurs en posant la question des enjeux spécifiques au bassin « Seugne »,

- Problématique pendante : le dialogue associations / agriculteurs. Pourquoi ne pas organiser des forums doublés de visites terrain ? (idée déjà évoquée),

- Les garants suggèrent que ce PTGE (comme les deux autres), gagnerait à inclure dans leur démarche un volet « développement territorial » rendant visibles les solidarités amont-aval en associant les EPCI notamment ceux qui interviennent sur le traitement des eaux,

- Une interpellation d'un intervenant attire l'attention : « on a peut parlé du changement climatique » : il conviendrait effectivement, pour mieux souligner les éléments déjà évoqués, d'adosser spécifiquement, plus clairement et

fermement, les PTGE aux enjeux et pistes d'actions identifiés du changement climatique en particulier ceux concernant le grand sud-ouest (plusieurs études y font référence),

- Enfin, à titre subsidiaire, selon les éléments rapportés par l'IFREE, « certaines personnes » se posent la question des fonctions et des rôles des garants désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP), et s'interrogent sur « leurs productions » ? : Les garants rappellent à ce titre, à toutes fins utiles, que dès la mise en place de leurs missions (en janvier 2018), ils ont produit (voire commenté) plusieurs notes et diaporamas, notamment sur le « Rôle et les missions du garant », sur « un bilan provisoire des PTGE », etc..., après avoir produit après pratiquement chaque réunion (à laquelle ils ont été associés), une fiche « observations des garants », avec remarques, suggestions, propositions,... et qu'un bilan est remis (au titre de 2018 et 2019), pour lesquelles (productions) les garants demandent une mise en ligne systématique. Ils ont par ailleurs répondu aux sollicitations qui leur ont été faites sur leur adresse de messagerie directe, où ils peuvent être contactés par tout un chacun (gilles.faure@garant-cndp.fr ; michel.perigord@garant-cndp.fr), en précisant que leur rôle consiste également à veiller à ce que les questions posées obtiennent aussi des réponses des MO, et à la sincérité et à la qualité des réponses.

. Les garants, renouvellent à cette occasion la demande de mise en ligne de leurs « productions/ contributions ».

Conclusion / clôture de la réunion du matin, avec quelques remarques :

- Le Président de la séance relève que « l'Ifree n'a auditionné que des acteurs de l'eau et récolté des messages et des images disparates, ce qui est troublant : qu'est-ce qu'il en est pour l'homme la rue ?,... c'est quoi la bonne communication,.... le discours vrai n'existe pas.... ! ».

- Pour les garants cette analyse est pertinente, et mérite réflexion... ! Ils renouvellent donc leur suggestion d'aller au contact avec le (grand) public.

- Il ressort également des remarques exprimées lors de la réunion que « le PTGE manque de concret » et que « son élaboration apparaît longue... », et que pour l'instant « il n'y a pas de stratégie mise en place ». Le Président indique qu'« il conviendra donc d'y réfléchir d'ici un mois ».

- La réunion se termine vers 12h45, après une durée totale de 3h environ, à un rythme plein, s'agissant (comme le soulignent les garants – voir ci-après), d'une réunion de relance des COTER-PTGE Seugne et Charente aval/Bruant après près de 6 mois de suspension et sachant qu'une seconde réunion est prévue l'après-midi avec les mêmes objectifs, pour le COTER Charente aval/Bruant, à partir de 14h00.

. A titre de premières conclusions rapides, les garants sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques « à chaud » : Gilles Faure, au nom des 2 garants, évoque rapidement les quelques points suivants :

- Constatent positivement la relance du processus PTGE pour les 2 bassins de la Charente aval et de la Seugne,

- Insiste sur la poursuite et le développement de la mise en œuvre des 3 processus pour les 3 PTGE,

- Notent les demandes d'identifier (à l'occasion d'une réflexion à mener rapidement), les sujets spécifiques relatifs à chaque PTGE, à aborder en commun (cf. ci-dessus), y/c en parallèle au processus d'élaboration des PTGE.

. II – COTER - Charente aval/Bruant (Après-midi – 14h à 16h30 à L'EPTB Charente à Saintes).

. Durée de la réunion : Ouverture à 14h00 - fin de la réunion : 16h30 - **durée : 2h30,**

. 23 participants (dont les 2 garants CNDP – voir liste d'émargement jointe au relevé de la réunion).

. Ordre du jour :

- Présentation de la démarche de concertation,

- Présentation du diagnostic préalable.

. Avec qui ? : Représentants des différents collèges du COTER du bassin de la Charente aval (voir liste des organismes, structures ou personnalités invités).

. **Animation :** IFREE (Marie Eraud), EPTB charente (Marine Dugué, chargé de projet), SYRES 17 (Clément Béracochéa, chargé de projet).

. **Ouverture réunion :** par le Président de la CLE (Claude Guindet). Le Président de l'EPTB (M.Jean-Claude Godineau) et la Présidente du SYRES (Françoise de Roffignac) sont excusés.

. **Présentation :** Sous forme de diaporama de « la démarche de concertation pour contribuer à l'élaboration du PTGE Seudre », commentés par l'IFREE (Marie Eraud) avec l'appui des chargés de projet de l'EPTB (Marine Dugué) et du Syrés (Clément Béracochéa).

. Le diaporama projeté et commenté, est le même que celui du matin, adapté pour le PTGE Charente aval/bruant.

. Quelques observations de participants et remarques notées par les garants :

- Les garants notent que la nouvelle circulaire du 7 mai 2019 est commentée et prise en compte,

- La question des ouvrages de transfert (possibles) est posée (acheminer l'eau d'une zone excédentaire à une zone déficitaire),

- « un PTGE est pensé pour une durée d'études de 2 à 3 années, que les ouvrages à réaliser peuvent être multiusages (circulaire de 2019), que la présence de garants est souhaitable, que les usages de l'eau doivent être pensés en terme de sobriété et d'optimisation ».

Cette intervention a suscité 2 observations et 2 questions :

- Observations : quelles contraintes liées au changement climatique et impacts sur les paysages ?;

- Questions : qu'est-ce que le multi-usage ? qu'est-ce que l'intérêt général ?,

- Ces questions doivent trouver des réponses (dans la circulaire), des définitions, préalablement au diagnostic,

- Associations : « les PTGE sont des dossiers qui conduisent à des financements, qui doivent accompagner la reconquête du bon état de l'eau » ; « si des projets de réserves doivent être élaborés, il faudra définir les dates de remplissage, du comment, de la qualité des eaux,... »,

. Pour les garants, une porte est ouverte en matière de consensus ; il convient d'encourager les solidarités amont-aval, donc de « bien connaître les besoins des uns et des autres dès le début du PTGE ».

. Conclusion / clôture de la réunion (après-midi) : La réunion se termine vers 16h30, après une durée totale de 2h30.

. *De cette réunion, il ressort qu'il n'est pas encore opportun de faire des ateliers « réserves », mais plutôt des ateliers « pistes d'actions », en se mettant d'accord sur les niveaux de référence, qu'il « faut que les rivières revivent » (FNE) et pour le SYRES, « il convient de sécuriser le processus et d'anticiper le moment où l'eau sera une ressource rare ».*

. Plus spécifiquement pour le PTGE « Charente aval) il ressort :

- Une volonté de lancer la concertation (idem pour le PTGE Seugne),

- Un besoin de s'arrêter « sur certaines problématiques de travail », pour « que le PTGE puisse concrètement avancer ».

- que « sans aller d'emblée aux solutions, il convient de mettre l'accent sur l'importance du diagnostic, les pratiques agricoles et l'hydrogéologie, donc de clarifier les attentes de chacun ; « il faut travailler sur les indicateurs de surface tout en restant dans des délais raisonnables »,

- Pour ce PTGE, une stratégie d'action se dessine : ce qui pour les garants signifie que les actions à mettre en œuvre doivent être dans un premier temps identifiées et hiérarchisées, avant, dans un second temps leurs mises en œuvre, y compris avec des financements adaptés.

. A l'instar de la réunion du matin, les garants sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques « à chaud » : Gilles Faure évoque les quelques points suivants, au nom des 2 garants qui :

- *Se félicitent de la relance du processus PTGE pour les 2 bassins de la Charente aval et de la Seugne,*

- *Insistent sur la nécessaire persévérance à maintenir dans la mise en œuvre du processus des 3 PTGE,*

- *Notent l'intérêt d'aborder si nécessaire, comme proposé pendant la séance, des questions sous-jacentes (et souvent anticipées, mais qui intéressent ou inquiètent tous les participants, telles que « la question des réserves de substitution » pour prendre un exemple sensible et significatif, ou les « indicateurs de surface »..!), pour « conforter » les bases communes : cette proposition de réflexion anticipée en parallèle des PTGE proprement dit, paraît intéressante à investiguer,*

- *Du coup la question de compléter le processus en l'adaptant, ainsi que la méthode, se pose dans le cadre d'une réflexion sur la stratégie, à définir en commun,*

- *Ce qui nécessite de clarifier les attentes de chacun et la suite des travaux à mener (sachant que de nombreux thèmes peuvent servir à l'ensemble des 3 PTGE).*

. *En fin de présentation du diaporama, l'Ifree rapporte les mêmes questionnements concernant les garants, leurs fonctions, leur rôle, leurs productions. Les garants rappellent les mêmes éléments de réponse et d'information que lors de la conclusion de la réunion du matin pour la Seugne (voir ci-avant), en soulignant à nouveau qu'ils peuvent être contactés par tout un chacun aux adresses suivantes : gilles.faure@garant-cndp.fr ; michel.perigord@garant-cndp.fr et qu'ils veillent à ce que les questions posées obtiennent également des réponses des MO.*

. Les garants, renouvellent leur demande express de mise en ligne de leurs contributions (prévue dans le cadre de leur convention).

**Le 20 décembre 2019, les garants CNDP
Gilles Faure et Michel Périgord**



cndp Commission nationale
du débat public

244 boulevard Saint-Germain 244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 T. +33 (0)1 44